

Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge

par JULES FELLER.

On peut distinguer dans la dialectologie deux ordres de recherches : ou bien on se propose d'étudier l'état actuel des dialectes, en les comparant aux divers points de vue que la philologie a établis ; ou bien on étudie le passé des dialectes et leur évolution aux mêmes points de vue. La première étude se fait donc surtout dans le sens de l'espace, elle pourrait être dénommée géographique ou horizontale ; la seconde, dans le sens du temps, serait dite historique ou verticale. Hâtons-nous d'ajouter que cette division est purement théorique. Le philologue qui analyse un dialecte ou qui en compare plusieurs dans leur état présent n'a pas à s'interdire des investigations dans le passé ; celui qui les étudie dans leur évolution doit considérer leur état actuel comme le terme extrême de cette évolution ; et l'on peut d'ailleurs instituer la même étude synchronique pour toute période du passé que pour la période contemporaine. Nous ne distinguons ici deux ordres de recherches que pour constater en quoi les sources d'information diffèrent. Pour décrire l'état présent des dialectes, on dispose de deux moyens : la connaissance intime d'un ou plusieurs de ces dialectes, prolongée et complétée par la consultation orale ; en second lieu la littérature con-

temporaire dialectale. Au contraire, quand il s'agit du passé, on est privé de la source principale : il ne reste d'autre moyen de documentation que les écrits du passé. C'est de la dialectologie historique et par conséquent du mode de recherche dans le passé dialectal que je voudrais vous entretenir.

Les philologues du siècle dernier ont beaucoup travaillé pour assigner les textes du moyen âge à tel ou tel dialecte particulier. Ce n'était pas en vue d'étudier le dialecte en soi, mais pour attribuer à chaque œuvre une patrie. Ils y ont réussi, avec assez de sûreté, et c'était déjà une belle victoire. Mais n'ont-ils pas trop facilement assimilé la patrie de l'auteur et la langue de cet auteur? On a cru longtemps que Gille de Muisit composait en picard et Jean d'Outremeuse en wallon. J'ai interrogé souvent sur ce point des professeurs, des docteurs, des étudiants : ils croyaient bien avoir atteint le tuf picard dans les vers de Gille le Muisit et le tuf wallon dans le poème et la chronique de Jean d'Outremeuse.

C'est l'étude plus sérieuse des dialectes actuels qui a suggéré les premiers doutes. Les plus expérimentés ont senti que les vieux auteurs employaient un langage hybride, mais ils ne se sont pas prononcés avec précision sur les caractères de ce langage. Il s'agirait donc pour le dialectologue de résoudre cette première question sans équivoque/

Pour ne citer que les deux dialectes principaux qui nous intéressent en Belgique, on voudrait savoir d'abord si un texte ancien assigné à la Wallonie nous présente du wallon pur, ou du wallon contaminé de français, ou du français contaminé de wallon ; et de même pour un texte assigné à la Picardie. Il s'agirait ensuite de déterminer si le contenu de ces textes peut être attribué uniquement à ces deux sources, le pur français du Centre d'une part, le pur wallon ou picard de l'autre. On voudrait démontrer

ici principalement que le philologue devra s'habituer à insérer un ou peut-être plusieurs moyens termes entre ces deux extrêmes. Ainsi, non seulement, à notre avis, un ancien texte dénommé wallon, comme le *Poème moral* ou le *Myreur des histoires*, n'est pas composé en wallon du temps, comme on l'a trop répété; l'auteur a voulu composer en français; mais, en fait, il y a souvent à son insu mêlé du wallon, et, à côté des formes françaises et des formes wallonnes, il y a mêlé un troisième et très important contingent de formes fabriquées par analogie. L'ensemble peut être qualifié de français régional.

Nous ne croyons pas introduire ainsi une distinction purement verbale et négligeable. Ce départ entre trois langages entraîne des conséquences linguistiques sérieuses. Il dégrèverait à la fois le français et le dialecte d'une quantité de formes et de phénomènes phonétiques dont on les a indûment surchargés. Il nettoierait et simplifierait les conceptions qu'on se fait de l'évolution de chaque langage particulier, et, sans nier la force des influences extérieures qui ont pu en contrarier le libre développement, il permettrait d'en mieux démêler la marche. C'est par cette distinction rigoureuse et systématique que l'étude de l'évolution des dialectes pourra être établie sur une base scientifique. Telle est, en raccourci, la thèse que nous nous proposons d'étayer.

I.

Ce n'est pas faire injure à la philologie de montrer qu'elle ne pouvait pas d'emblée arriver à une conception précise de l'originalité des dialectes. La génération des philologues français qui a précédé celle de Gaston Paris fut plus préoccupée de rechercher et de publier les œuvres de littérature nationale que d'étudier dans ces textes les

parlers provinciaux. Il était naturel de collectionner avant de trier. Exhumer des poèmes, éditer des textes, tel fut le souci capital de Paulin Paris, Guessart, Leroux de Lincy, Francisque Michel, Jubinal, Montaiglon, Reynaud, Génin, Michelant, Duménil, Méon, Hippeau, Tarbé, Mignard et nombre d'autres. Quand il leur arrive de faire une distinction dialectale à propos d'un manuscrit, ils se tirent d'affaire en deux lignes. GUESSART, l'éditeur principal des *Anciens poètes de la France du cycle carolingien*, note simplement que la chanson de *Floovant* « est écrite en dialecte lorrain » et justifie comme ceci cette attribution : « Nous en jugeons ainsi en la comparant à des documents datés, notamment à des chartes rédigées à Metz » (1). Comparaison légitime, mais il faudrait prouver que les chartes en question étaient formulées en dialecte lorrain. *Parise la duchesse* est assigné de même au dialecte lorrain, sur la foi de deux ou trois traits, et ce sont des traits sans portée (2). MIGNARD, éditeur d'un *Gérard de Roussillon* attribué au bourguignon, parle plus longuement des dialectes, mais on s'aperçoit qu'il en parle en général, avec plus de ferveur que de science ; il n'est pas préoccupé de confronter ses trois manuscrits, ni de rassembler les traits originaux du bourguignon : déviant du vrai sujet, il s'amuse à opposer la perfection de la langue d'oïl aux illogismes de la langue française d'aujourd'hui (3).

On a d'ailleurs commencé par nier l'originalité et jusqu'à l'existence des dialectes. Rien d'étonnant, puisqu'on jugeait ceux-ci d'après la langue des textes littéraires. Burguy émet l'opinion que la langue d'oïl n'a jamais eu de dialectes, mais seulement des « variétés provinciales

(1) Tome I^{er} de cette collection, pièce 3, p. XVI.

(2) Même collection, t. IV, p. XIV.

(3) Le roman en vers de ... GIRARD DE ROSSILLON ..., grand in-8^o, Paris, Techener, 1888. Voy. l'Introduction, pp. XXI-XXXI.

d'orthographe et de prononciation ». Sans doute les dialectes ne sont pas autre chose, mais n'est-ce pas transformer la définition même en négation de l'objet?

Diez croit que les œuvres d'auteurs provinciaux sont composées dans le dialecte de leur province. « Les dialectes », dit-il, « jouent en français un rôle bien plus important qu'en italien. En effet, dans l'ancienne littérature, ils avaient pleine valeur, et aucun d'eux n'était proprement *accepté* comme langue écrite » (1), c'est-à-dire aucun n'était admis ou imposé à l'exclusion des autres. A la page suivante, au moment de retracer les traits phonétiques les plus marquants de chaque dialecte d'après les textes, il explique comme ceci les différences souvent contradictoires des graphies : « Il est à peine besoin de rappeler que les caractères phoniques ne reposent jamais dans les manuscrits sur une orthographe fixe, et que par conséquent on ne peut pas toujours déterminer avec précision la valeur des lettres. Comme les scribes lisent sans doute des livres écrits dans les dialectes les plus différents, il était inévitable qu'ils admissent des formes orthographiques étrangères à leur dialecte, sans vouloir leur faire exprimer pour cela la prononciation étrangère... ». Ce passage implique la croyance fondamentale que l'écrivain compose en son dialecte, mais que les graphies francophiles cachent les dissidences dialectales. Cette explication de la bigarrure des textes est ingénieuse, mais elle est insuffisante. On s'en est aperçu de bonne heure, et il a fallu l'étayer de deux autres : l'influence du français proprement dit, puis la distinction entre le parler de l'écrivain et celui du scribe, qui peuvent être, en effet, très différents.

Il est intéressant de rechercher si la même équivoque subsiste à la période féconde que dominant Gaston Paris

(1) DIEZ, *Grammaire des langues romanes*, t. 1^{er}, p. 113. Peut-être faut-il lire *excepté* ; nous n'avons pas le texte allemand pour vérifier.

et Paul Meyer. Dans ses manuels célèbres, Gaston Paris envisage l'ensemble de la littérature. Il classe les œuvres et les caractérise comme si elles appartenait toutes à un monde unique, le monde français. Presque jamais il ne fait allusion aux différences dialectales ou provinciales. Il cite les auteurs et les ouvrages à la suite l'un de l'autre comme on ferait dans un traité de littérature française contemporaine, suivant les genres et suivant les dates, mais jamais d'après les lieux d'origine. Il donne ainsi l'impression d'une puissante littérature et d'une diffusion des œuvres illimitée. Très sensible, en d'autres termes, aux questions de chronologie, il l'est peu aux questions de localisation et n'y touche qu'avec prudence. Il professe d'ailleurs l'opinion, qui nous semble exagérée, que l'expansion des œuvres littéraires compense à l'époque féodale l'émiettement que l'historien constate dans les autres domaines de l'activité. A ses yeux, toutes les provinces parlent roman, le roman français ou langue d'oïl en opposition au latin, et « les productions en langue vulgaire peuvent éclore sur n'importe quel point, teintées de nuances dialectales dont on ne prend pleine connaissance que si on veut... transporter un poème d'une région dans une autre ». Teintées de nuances dialectes ! Expression prudente, et juste ; mais qui laisse toujours planer le doute : on ne voit pas si le maître veut caractériser le français régional ou le dialecte lui-même dont on continue à méconnaître l'originalité.

Pourquoi Gaston Paris fait-il si bon marché de la variété dialectale ? La raison première est évidemment celle-ci : ces textes provinciaux, qu'il connaissait mieux que personne, ne lui apparaissaient pas assez différents de la langue du Centre pour nécessiter un classement

(1) G. PARIS, *Esquisse hist. de la litt. franç. au moyen âge*, Paris, A. Colin, 1907, p. 52.

linguistique à part. Raison très légitime en soi, mais basée sur une illusion, à savoir que la langue des textes représentait exactement celle des dialectes. Il concevait cette unité sensible non point par le fait que les auteurs avaient francisé, mais par la persuasion que les dialectes offraient peu de divergences originales. Il y avait bien peut-être aussi, à côté, un sentiment patriotique inconscient qui lui faisait sous-évaluer les différences : le désir de présenter en une unité compacte et plus imposante les créations littéraires de l'ancienne France pour opposer ce bloc à la fois aux littératures étrangères du moyen âge et à la littérature française moderne que les Faguet et les Brunetière exaltaient un peu trop aux dépens de la production médiévale. C'est animé du même sentiment que Léon Gautier, dans vingt éditions successives, avait porté aux nues la *Chanson de Roland* et normandisé le texte d'Oxford. Gaston Paris jugeait ce poème avec plus de circonspection, mais avec le même respect. L'un voulait présenter une Iliade, l'autre un tableau général de littérature qui commandât l'admiration. La dialectologie n'entraît pas en ligne de compte.

On retrouve la même croyance que les œuvres sont composées en dialecte pur chez nos historiens éditeurs de textes. POLAIN, par exemple, parlant des passages où Jean d'Outremeuse a copié ou abrégé Jean le Bel, a remarqué la différence de langue : il l'explique en disant que Jean d'Outremeuse écrit « dans le dialecte roman que l'on parlait à Liège au XIV^e siècle » (1). GASTON PARIS dira encore en 1907 (2), par une expression tout au moins équivoque, que Jean d'Outremeuse à Liège écrit « dans une prose dialectale ».

(1) Préface de son édition de Jean le Bel, p. xxxix.

(2) *Esquisse...*, p. 232.

Il y avait dans cette conception deux erreurs, qui pouvaient durer parce qu'elles se neutralisaient l'une l'autre. A la vérité, les dialectes étaient, dès le XII^e siècle, plus éloignés du français qu'on ne le supposait, mais d'autre part les poètes et chroniqueurs n'écrivaient pas en dialecte pur et essayaient de modeler leur langage sur celui du Centre. De cette double erreur naquit l'opinion tenace qu'une œuvre où l'on reconnaissait quelques traces dialectales d'une région devait être assignée au dialecte de cette région. C'eût été juste si on avait compris l'expression dans un sens restreint, — et je me plais à croire que Gaston Paris ne s'y trompait pas absolument, — mais on pouvait comprendre, et la grande majorité des lecteurs comprit, que l'œuvre représentait fidèlement et complètement l'état du patois de cette même région.

L'équivoque ne se dissipa que lentement, et l'on n'oserait affirmer qu'à l'heure présente elle soit tout-à-fait dissipée. Pour éviter tout démenti sur ce point, nous épingleons quelques citations probantes.

LITTRÉ, en 1878, écrit dans la préface de son immortel *Dictionnaire* (1) : « Pour peu qu'on se soit familiarisé avec ces monuments, on reconnaît à première vue le dialecte picard, le normand, le bourguignon, celui de l'Île de France, celui de la Lorraine. Il en est de même des documents officiels : *ils sont tous écrits dans la langue du district auquel ils appartiennent* ».

En 1888, EMMANUEL PASQUET affirme (2) : « Quand je parle de textes littéraires wallons, j'entends le *Dialogue Gregoire*, *Job* et le *Sermo de supientia*, le *Poème moral...* le *Ver del Juise* et la *Vie Sainte Juliane*, les *Poésies re-*

(1) Complément de la Préface, p. XLV.

(2) « Sermons de Carême en dialecte wallon », dans *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XLI, p. 6.

ligieuses... Le dialecte de ces différentes œuvres est remarquablement pur. »

Voici, plus proche de nous, un passage de M. LANSON, qui date de 1923 (1) : « Les nombreux dialectes étroitement apparentés qui se distribuent sur ce territoire constituent ce qu'on appelle le français ; ils se répartissent en cinq groupes... (M. Lanson oublie le champenois, le lorrain et le wallon). Tous ces dialectes sont d'abord égaux et souverains chacun en son domaine, et l'emploi de l'un par préférence aux autres dans un ouvrage révèle seulement l'origine de l'écrivain. »

Enfin la même croyance s'affiche encore dans le dernier ouvrage de M. ALBERT DAUZAT (2) : « Du jour où la langue vulgaire s'est écrite, *chaque auteur a employé son dialecte.* »

Au début, le peu d'avancement des études dialectales rendait cette méprise inévitable. Pour se baisser vers les humbles patois, il fallait sentir le besoin de les étudier. Or, au premier âge de la philologie romane, les maîtres couraient au plus pressé, comparant les langues nationales, publiant des textes, vulgarisant la littérature du moyen âge. On avait l'idée d'aller à Lyon, à Montpellier, à Rome, même à Oxford ou au « British Museum » pour fouiller dans les bibliothèques, mais non d'aller s'installer dans des villages excentriques pour entendre à même les patois. Des lexiques régionaux, d'orthographe insuffisante, fournissaient des mots isolés, mais non la physionomie exacte des parlers régionaux. Aussi, dès qu'on avait besoin de localiser un texte ancien, on s'efforçait de résoudre le problème par des arguments historiques et géographiques plutôt que par des arguments linguistiques.

Ce fut, en grande partie du moins, la divulgation même

(1) *Histoire illustrée de la Litt. franç.*, Paris, Hachette, t. I^{er}, p. 6.

(2) *Histoire de la langue française*, Paris, Payot, 1930, p. 15.

de l'ancienne littérature qui amena un changement. Elle créa des vocations. Quand des élèves non parisiens, originaires parfois des provinces éloignées, élevés dans l'usage d'un patois vraiment original, arrivèrent devant la chaire des illustres initiateurs, ils apportèrent des éléments nouveaux pour l'appréciation des textes. Le résultat en fut qu'on activa l'étude des patois. La *Romania* de 1875 insiste sur l'utilité, l'importance, la beauté de ces études, demandant la création d'une *Société des patois* comme celle qui existait en Angleterre et d'une revue analogue à l'*Archivio* italien. Ce dernier vœu fut réalisé en 1887, par la fondation de la *Revue des patois gallo-romans*.

On avait essayé, cependant, de circonscrire les aires de ces dialectes, mais on s'était effrayé de l'enchevêtrement inouï des lignes limitant chaque phénomène. De là cette lutte de l'école française représentée par Paul Meyer et Gaston Paris contre la glottologie d'Ascoli. Les maîtres français voyaient les faits en synthèse, leur adversaire en analyse, chacun une seule face de l'objet. Mais est-ce qu'un tchott africain n'existe pas parce que ses bords sont changeants et que toutes ses vagues ne viennent pas mourir à la même limite? L'opposition dura, puisque Gaston Paris joute encore contre l'individualité des patois dans le discours magistral qu'il prononça en mai 1888 à la réunion des Sociétés savantes. Ainsi on ne voulait pas reconnaître la personnalité des dialectes, on déclarait complètement perdu le travail entrepris par les philologues pour les délimiter, et l'on continuait à endiguer le zèle des dialectologues dans la localisation des textes littéraires. Néanmoins, même par ce chemin détourné, la dialectologie progressa.

Il serait téméraire d'affirmer que la *Revue des patois* était née du désir d'étudier les dialectes pour eux-mêmes,

La préface de l'abbé ROUSSELOT n'insiste aucunement sur le but, ce qui ne laisse pas d'être assez étrange. Voulait-on ménager les opinions des chefs? Quoi qu'il en soit, deux ans plus tard, en 1889-1890, lorsque M. WILMOTTE publie dans *Romania* ses substantielles *Etudes de dialectologie wallonne*, le but annoncé par l'auteur est encore « d'aider à la localisation des textes, qui intéresse à la fois l'histoire et la critique littéraire » (1); mais, cette fois, il voulait y atteindre par une consultation sérieuse du wallon. L'auteur espérait, disait-il, que par des enquêtes de ce genre, « on serait conduit naturellement à un classement à peu près définitif des œuvres littéraires sur lesquelles nous manquons de données historiques précises. » Là-dessus, décrivant le procédé en faveur, M. WILMOTTE fournissait une liste abondante d'exemples de ces localisations à l'ancienne mode, tentées d'après des indices fugitifs, le nom de l'auteur, la provenance des manuscrits, les sceaux et signatures, les personnages, telle allusion relevée dans le texte. Et quand, par malheur, les œuvres étaient anonymes, « elles ressemblaient, disait-il, à autant de voyageurs errants qui ont oublié leur patrie et qui demandent indifféremment l'hospitalité à tous les lieux où une fantaisie érudite les conduit » (2).

Mais quels renseignements tirait-on du langage des auteurs, qui pourtant était censé représenter le dialecte pur? On y recourait... parfois! dit sans accentuer l'ironie M. WILMOTTE: « *Parfois*, dans le doute qui plané sur la provenance d'un document, des traits de sa langue viennent en aide à la conjecture historique » (3). Ainsi, c'est de la langue qu'on aurait dû extraire les caractères différentiels, c'est d'elle que jusqu'alors on en avait tiré le

(1) *Romania*, t. XVII, p. 542.

(2) *Romania*, t. XVII, p. 544.

(3) *Ibid.*, p. 548.

moins ! Le premier mérite de la *Dialectologie wallonne*, qui date de quarante ans, résidait dans cette attitude nouvelle : c'est de l'étude des chartes locales, soigneusement choisies, datées, de provenance certaine, que le jeune maître voulait tirer les éléments d'une sérieuse localisation des textès.

On m'a objecté maintes fois, quand j'exposais ainsi l'état des études dialectales, que, bien avant la fondation de la *Revue des patois gallo-romans*, il y avait nombre de glossaires et de vocabulaires dialectaux, et les traductions de la *Parabole*, et une *Chrestomathie des patois* de SCHNAKENBURG datant de 1840, toutes œuvres qui pouvaient renseigner assez fidèlement les romanistes sur l'état actuel des patois. Mais, autre cause d'aveuglement, rien de tout cela ne semblait s'apparenter avec le langage des vieux textes. Qu'est-ce que les patois actuels avaient à démêler avec ceux du XII^e et du XIII^e siècle, avec la langue des trouvères et des jongleurs ? Celle-ci n'était-elle pas ce qu'on a nommé le roman commun ? Les dialectes ne sont-ils pas des déformations postérieures ? Bref, les savants auraient laissé cette étude des patois dans le domaine du folklore régional et du patriotisme de clocher s'ils n'avaient pas senti enfin, par la pression même de leur travaux, que la connaissance des dialectes pouvait éclairer les littératures nationales. Il ne suffit donc pas d'acter qu'il existait des dictionnaires dialectaux pour montrer que les anciens philologues devaient connaître parfaitement les dialectes et que notre exposé est erroné. Quand les objets de science et les sources de documentation sont à portée de la main, il faut encore qu'ils soient à portée de l'esprit, que l'attention soit attirée de leur côté. Au moyen âge les œuvres des littératures classiques n'étaient pas non plus si rares que l'on a prétendu et ce ne sont pas les savants chassés de Byzance qui les

ont apportées dans leurs bagages ; mais il fallait que l'esprit barbarisé se fût relevé à la hauteur de ces œuvres pour en tirer un enseignement sérieux.

Ainsi l'exploitation des dialectes ne pouvait être entreprise que quand la philologie en aurait reconnu la suprême utilité. Et, d'autre part, il n'est guère vrai que les lexiques régionaux pour le présent, les chartes pour le passé, livrasent la clef des dialectes : ils fournissaient des mots, des graphies trop lâches et bien rarement la texture des patois. Pour les interpréter en leur valeur linguistique, il fallait être un réel pratiquant des patois. En ce point, l'initiation manquait aux anciens éditeurs de textes et aux grammairiens des langues romanes supérieures. Il n'y a pas lieu de les en incriminer. Les chartes des chancelleries ne reflétaient pas mieux l'originalité des patois et trompaient les travailleurs. Le patois vivant lui-même n'est pas non plus si accessible qu'on le croirait. SCHNAKENBURG note avec raison (p. 4) que le voyageur, l'homme d'affaire « peut parcourir la plus grande partie de la France sans se douter qu'on y parle quelque part un langage essentiellement différent du français qu'il a appris à l'école ». Telles étaient les difficultés que rencontraient les philologues français avant 1880, et encore plus les étrangers qui essayaient péniblement de découvrir la phonétique des parlers d'oïl, comme Suchier à Halle pour localiser *Aucassin et Nicolette*, Cloetta à Erlangen pour localiser le *Poème moral*. Quand M. WILMOTTE publia ses *Etudes de dialectologie wallonne*, il avait le grand avantage de savoir le wallon et de pouvoir s'orienter plus sûrement que d'après les vagues graphies de chartes quelconques. Il emprunte ses chartes aux institutions les plus locales, il fait la part de la fantaisie des scribes, il se défie des traits dissidents, et il termine en notant que, en cas de doute, « le patois

moderne fournit d'utiles indications complémentaires » (1).

Complémentaires ! c'était une revendication bien modeste encore. Le patois moderne devait être installé comme criterium pour estimer à sa juste valeur l'intégrité de langage des écrits anciens. Sans lui on ne peut tabler que sur des graphies souvent décevantes et contradictoires. A force de s'escrimer sur elles, le moment viendra où l'on s'apercevra qu'on ne reconstitue ainsi que des caricatures de dialectes, et que ce piètre acquis ne peut suffire à d'autres points de vue. Tant d'efforts ingénieux dépensés pour suppléer à la pénurie des moyens devait inspirer peu à peu le sentiment que les patois méritent d'être étudiés pour eux-mêmes, qu'ils s'interposent entre les langues littéraires comme un parenchyme nutritif. On voudra connaître leur vie propre, leur action sur les langues principales et les réactions qu'ils en reçoivent, fixer leur physionomie aux divers stades de leur évolution, effacer de la science ce préjugé qui divise les parlers en langues nobles seules dignes d'examen et ramages populaires négligeables. Dès ce moment la dialectologie est née !

De même que j'ai recherché des indices de la croyance à l'intégrité dialectale des anciens textes, de même j'ai voulu retrouver les premières manifestations de l'opinion contraire. Elles sont indécises, flottantes, souvent contradictoires, mais elles traduisent une inquiétude. Il faut remonter assez haut.

En 1845, GÉNIN, dans son traité des *Variations du langage*, semble énoncer une vérité de notre goût. Il affirme que le trouvère, picard ou bourguignon, se faisait une loi de se conformer à l'usage français « au mépris du ramage de son pays ». Mais la suite montre que le spirituel auteur exagère au rebours de l'opinion reçue. On assimilait la

(1) *Romania*, t. XVII, pp. 550, 552.

langue du trouvère au dialecte, lui l'assimile au français pur. Il voit bien loin à l'arrière-plan le « ramage » local dans une question où il aurait dû tenir compte des deux termes : « Qu'on me montre, s'écrie-t-il, une composition, n'eût-elle qu'une page, de franc picard ou de pur bas-normand, pareille aux *Noëls* de LA MONNOYE, et je croirai à vos dialectes *littéraires* ! » (1). Cette fois Génin nie la réalité même. Les textes qu'il vise ne sont pas en pur dialecte comme celui de Gui Barozai, mais ils ne sont pas non plus en français pur : ils sont précisément en *dialecte littéraire* ou pour mieux dire en *français régional*. Ce qui répugnait à la sagacité de Génin, c'était de donner le nom de dialecte à cette espèce de français contaminé, quant aux dialectes originaux, s'il les méprisait profondément, du moins il ne les confondait pas avec la langue des écrivains.

Plus clairvoyant que les philologues de profession, le médecin montois SIGART, dès 1866, disait dans son *Dictionnaire du wallon de Mons* : « Tous nos anciens documents sont en vieux français » (p. 51), et plus loin : « Tous nos anciens documents sont en vieux français de la langue d'oïl ; je n'ai rien trouvé en patois qui ait quelque ancienneté » (p. 53). Sigart est plus clairvoyant parce qu'il sait le patois de Mons.

Nous avons relu au même point de vue les préfaces de SCHELER, notre infatigable éditeur et commentateur d'écrivains belges du moyen âge. En 1886, dans son *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit* (2), Scheler déclare d'abord ces poèmes « composés, non pas, comme on a dit, dans son rude patois tournaisien, mais en excellente langue d'oïl de son époque ». Mais il tombe dans

(1) *Variations...*, p. 271.

(2) *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVII, 1886. Voy. pp. II et VI.

l'équivoque un peu plus bas : « Je le répète, tout en parlant walesc, notre Gilles n'en parle pas moins un français relativement pur et normal ». Enfin, il se contredit lui-même plus loin : « Gilles li Muisis était enfant de Tournai, ... il n'a jamais cessé d'habiter sa ville natale. Aussi ne parlait-il et n'écrivait-il que dans l'idiome de sa contrée, le picard... » Ai-je tort de parler d'équivoque et de contradiction ? Et Jean Stecher, qui fit rapport à l'Académie sur ce travail, renchérit : « c'est un specimen caractéristique de ce dialecte septentrional, qui était, pour les écrivains de Belgique, le dialecte littéraire, autant que pour d'autres régions de la langue romane, le normand, le français (de l'Île de France) et le provençal ».

En 1896, M. FERDINAND BRUNOT, un philologue qui avait l'avantage de bien connaître son dialecte lorrain, constate ainsi l'influence croissante du parler de l'Île de France : « Il ne faut pas croire que les œuvres dont je parlais plus haut, pour provinciales qu'elles soient, représentent fidèlement la langue des provinces. Beaucoup n'en ont que quelques traits. En Champagne, par exemple, bien avant Joinville, Chrestien de Troyes subit profondément l'influence du langage de Paris et ne conserve de son champenois que quelques particularités. Ailleurs il est visible que le scribe ou l'auteur ont fait effort pour se rapprocher de ce que tous le monde commençait à considérer, pour employer une expression postérieure, comme le bel usage » (1).

Supprimons quelques autres appréciations analogues pour en arriver à celle, toute récente, du nouvel éditeur du *Poème moral*, M. ALPHONSE BAYOT. « Si le *Poème* paraît originaire de la Wallonie, dit-il, il ne s'ensuit pas qu'il

(1) *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, sous la direction de PETIT DE JULLEVILLE, t. II, p. 460.

soit rédigé en un patois wallon. Quelques traits... trahissent l'influence de la langue centrale. Le dialecte écrit par l'auteur est un dialecte littéraire, d'où il élimine les particularités locales trop accusées » (1).

Au point de vue de notre thèse, ce n'est pas suffisant encore de dire que l'auteur provincial « fait des efforts pour se rapprocher du bel usage », ni qu'il « élimine les particularités locales trop accusées ». Nous nous demandons, nous, quelle langue parlait ou du moins prétendait parler cet auteur ou ce scribe de bonne volonté désireux de suivre le mouvement. Il n'y a pas de doute pour Chrestien de Troyes ni pour Froissart, c'était chose jugée depuis longtemps. Mais les autres moins déracinés? mais ceux du XII^e et du XIII^e siècle? Écrivaient-ils en picard francisé, en wallon francisé? ou bien en français picardisé, en français wallonnisé?

C'est tout un, répondra-t-on. Eh bien, c'est justement là l'équation que nous ne pouvons admettre. A notre sens poètes et chroniqueurs, secrétaires et rédacteurs de chartes, de lois et règlements, voulaient tous écrire en français. Quand ils n'atteignaient pas l'expression correcte, c'est parce que leur connaissance du français était bornée. Le patois étant leur base naturelle, ils transposent ou traduisent; mais ils retombent à leur insu dans le patois quand ils ne savent pas mieux ou quand ils s'observent moins. Et s'ils éliminent des particularités locales, ce ne sont pas toujours les plus marquantes: ils succombent souvent à des habitudes invétérées. Le résultat est un langage mixte, qu'on n'a pas réussi à classer scientifiquement.

(1) *Le poème moral*, édition complète, par A. BAYOT, publication de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, 1929. Voy. Introduction, p. LXXVII sqq.

II.

En exprimant ces idées depuis plus de dix ans, nous avons eu l'occasion d'entendre des lettrés se récrier contre cette conception d'une littérature dont l'expression serait, comme ils disaient, hybride, bâtarde, impure, contaminée, viciée dans sa source originelle, où chaque auteur se serait composé à dessein un langage opposé à son langage naturel et à celui des gens pour lesquels il écrivait. Sans relever les exagérations d'une opinion ainsi formulée, nous estimons, au contraire, qu'il n'y a rien de plus naturel que cette transposition littéraire du langage courant, qu'elle est de tous les temps et de tous les lieux. Mais ceci est une question de psychologie autant que de philologie et d'histoire.

Pour le démontrer, nous avons à notre disposition un mode d'observation très accessible. De même que l'état actuel de nos patois peut servir à en éclairer les états antérieurs, de même l'attitude de nos contemporains par rapport au langage peut nous éclairer sur l'attitude de leurs devanciers. Mais, au seuil de cette investigation dans le présent, une grosse difficulté se dresse, imprévue. Nous avons à tenir compte de deux tendances opposées et il ne nous est pas permis de passer sous silence celle qui semble contrarier notre thèse. Commençons par examiner celle-ci.

Aujourd'hui nos auteurs wallons n'échappent pas non plus à l'influence française. Or, on ne peut en conclure qu'ils veulent écrire en français et qu'effectivement ils écrivent en français. Malgré la pression des livres et des journaux, des relations industrielles, commerciales, politiques, ils composent en wallon. On pourrait donc en inférer par analogie pour le moyen âge que nos auteurs liégeois et hennuyers, tout en subissant l'infiltration

française, parlaient wallon ou picard. Mais, si on examine de près cette efflorescence littéraire du wallon, elle apparaît exceptionnelle, elle revêt le caractère d'une réaction régionaliste. Le mouvement est raisonné, volontaire. Il provient de ce que nos provinces ont pris une conscience plus grande de leur individualité et senti le désir de l'affirmer. Elles veulent être des centres à leur tour. Il y a là un état d'esprit que le moyen âge n'a pas connu. Mais que se passe-t-il, à l'état normal, en dehors du régionalisme combattif et des prétentions littéraires, quand les esprits ne sont pas travaillés par ces sentiments d'opposition et de réaction systématique?

Le langage familier est en général considéré comme une chose intime, qu'on n'exhibe pas, dont on ne tire pas vanité. On le parle avec sa femme, ses enfants, ses proches, ses bêtes ; mais, par exemple, on change de gamme pour répondre à un étranger. On ne parle pas à Dieu dans ses prières le même langage, ni à la bonne Vierge, ni à son divin Fils. On n'estime pas la langue vulgaire assez noble pour exprimer les sentiments et les idées qui sortent de l'ordinaire ni dans les circonstances un peu solennelles. S'agit-il d'écrire, il n'est pas un paysan wallon, ayant à rédiger une carte postale, qui se résoudrait à l'écrire en wallon. Je reçois parfois de longues lettres en wallon, c'est vrai ; mais elles proviennent de lettrés qui agissent par esprit d'opposition régionaliste : c'est l'exception confirmant la règle.

Nos paysans aiment le wallon, c'est entendu, c'est indubitable. Mais chacun l'aime comme sa chemise ou son caleçon : il n'exhiberait pas sa chemise sur son bourgeron ni son caleçon sur sa culotte. Le wallon et le papier lui paraissent incompatibles. Dans la conversation même, que se passe-t-il ? Qu'un étranger interroge un Ardennais en wallon : celui-ci essayera de baragouiner une réponse

en français. Il soupçonne que vous employez le wallon pour vous baisser à son niveau ; alors, halte là ! il va vous montrer qu'il est capable de s'élever au vôtre ! — On vous invite à une noce de village parce que vous êtes un monsieur sympathique, pas fier, beau parleur et décoré, qui honorera la cérémonie : ne vous avisez pas d'aller faire votre speech en wallon ! On attend mieux de vous. Prononcez en français quelques belles paroles de haut style. On ne vous comprendra pas, mais on admirera d'autant plus. Vous aurez soudain magnifié la réunion ! — Les modernistes qui voudraient bannir le latin des offices de l'Église commettent un contre-sens ; une substitution du français au latin serait déjà mal vue. Mais quelle profanation ce serait de célébrer la messe en wallon ! Aussi personne ne songe à commettre ce crime de lèse-divinité.

Le vulgaire a donc la sensation obscure d'une certaine hiérarchie des langages. Il en a toujours deux, comme il a un costume des jours ouvrables et un costume des dimanches. Celui qu'il sait d'enfance sert pour l'usage intime ; l'autre, qu'il sait mal, qu'il croit savoir assez, qu'il invente hardiment, sert pour les grandes circonstances. Cette langue plus noble, il n'a pas besoin d'aller la chercher bien loin : c'est celle de la grande ville tentaculaire, celle de quelque maître temporel ou spirituel, celle du châtelain, de monsieur le maire, de monsieur le curé, de l'instituteur, du notaire, du journal, du livre.

Prévenons une objection. Cette distinction, dirait un connaisseur, est peut-être valable pour la province ; mais au Centre, là où la langue est précisément cette langue privilégiée que l'on imite au loin, comment le vulgaire y aurait-il la sensation et l'emploi de deux langages différents ? Eh bien ! là non plus, il n'y a pas d'exception. En effet, quand on parle de deux langages différents, il ne s'agit pas de deux langues opposées, sans affinités

sensibles, comme le français et l'allemand, mais de deux façons de parler apparentées, entre lesquelles il n'existe qu'une différence de degré. Le rythme, le chant, l'emploi de termes plus relevés, d'une prononciation plus châtiée, l'adoption d'un dialecte voisin réputé plus noble, comme en Grèce l'ionien pour l'histoire, le dorien pour les chœurs de tragédie, tout ce qui constitue proprement le *style* suffit pour ennoblir l'ordinaire du langage. Cette loi est de tous les temps et de tous les pays. Ainsi, même au Centre, à Paris, il y a plusieurs langages. Le vulgaire a ses mots, ses tournures, ses prononciations relâchées, qui sont exclus du parler d'un homme plus raffiné. Mais, survienne une circonstance solennelle, le vulgaire observe au dessus de lui et imite les gens du bel air. C'est ainsi que jadis la cour a servi de modèle à la ville, la ville à la banlieue, et la banlieue de proche en proche à toute la province.

Il n'en va pas autrement en littérature. Tant qu'un Wallon n'a d'autre ambition que de composer sa petite chansonnette pour égayer un banquet de famille ou de société locale, il se contente d'un minimum de transposition, le cadre lyrique ; il y verse tout franc le langage familial. A-t-il des visées plus étendues, veut-il conquérir les suffrages de la pléiade qui règne au chef-lieu ? à moins qu'il ne soit tout-à-fait illettré, il essaie de conformer son langage à celui de cette capitale voisine, pour y être mieux goûté, pour n'y point paraître un paysan, inférieur aux belles manières et à l'esthétique du lieu. Il évitera de reproduire exactement les singularités de son idiome villageois. Qu'il soit de Seraing, d'Engis, d'Esneux, de Vottem ou de Fléron, il se fera un point d'honneur de parler comme à Liège, de copier les prononciations et les graphies liégeoises. Cette loi ne souffre d'exceptions que si l'auteur est imprégné de ferveur régionaliste.

J'ai pu vérifier le phénomène bien des fois pour Verviers même. Verviers est à 25 kilomètres de Liège. Liège est pour elle la capitale incontestée de la Wallonie. Entre les deux villes, échange continu de poésie et d'art comme de produits commerciaux. Aussi, lorsque REMACLE, plus verviétois que liégeois, entreprit son *Dictionnaire wallon*, il affecta des formes et des graphies liégeoises, sans réussir à se départir totalement des particularités du dialecte verviétois. Nos auteurs, en général, n'agissaient pas autrement il y a cinquante ans. Depuis que le mouvement régionaliste est devenu plus intense, on craint moins, il est vrai, d'étaler le langage du terroir dans toute son originalité ; mais il suffit qu'un auteur possède une culture plus étendue, qu'il compose pour un concours organisé à Liège, aussitôt il se modèle de son mieux sur le parler des destinataires. Pour ne point rester dans le vague, prenons comme exemple les œuvres du poète disonnais Martin Lejeune, que j'ai dû étudier par le menu pour faire une édition de ses poésies lyriques.

Malgré mon désir de ramener toutes les graphies de Lejeune au phonétisme du parler disonnais ou tout au moins verviétois, j'ai dû y renoncer en maintes occasions pour diverses raisons. Tantôt les graphies légitimes dénaturaient la physionomie des mots au point de les rendre méconnaissables. Il en a été ainsi pour les voyelles nasales. Il semble trop drôle aux auteurs herviens et disonnais d'écrire *bé côtéé* pour *bin contint*, *mâhô* pour *manhon*, *péssô* pour *pinson*. Bien que, dans leur prononciation, les voyelles nasales soient complètement dénasalisées, ils ont une répugnance instinctive à supprimer ces *n* qui sont dans l'écriture un élément de clarté. A Verviers même, ces voyelles sont dénasalisées au cours de la phrase, mais la nasalité s'accroît au contraire en consonne nasale gutturale à la fin des expressions. On dit : *dju n'a ré*

vèyou, mais dju n'veû **rèŋ**, i n'a **né** *plotû*, mais i n'*plotût* **nèŋ**, al *mâhô* d'veye, mais è nosse *mâhon*, ô *péssô* d'fagne, mais ô *djoyeås pésson*. Que font nos auteurs, n'ayant pas le signe **ŋ**, ayant répugnance à supprimer l'n étymologique dont ils connaissent l'existence par les formes françaises ou liégeoises, ils écrivent *an*, *in*, *ain*, *on*, *un*. Ils ne songent pas toujours à rétablir l'n dans les premières syllabes des mots, parce que celles-ci, n'étant jamais finales, ne se présentent jamais que dénasalisées. Il arrivera donc à Martin Lejeune de figurer tantôt des formes liégeoises : *linçotû*, *pinson*, tantôt des formes hybrides, verviétoises par la première syllabe, liégeoises par la finale : *léçotû*, *pésson*. Nos vieux auteurs verviétois, Angenot, Renier, écrivaient candidement *étaide* (entendre), *praide* (prendre), *aite* (entre), *dufaite* (défendre) ; les modernes préfèrent exagérer en sens contraire : *ètinde*, *prinde*, *inte*, *dufinde*.

Il existe en verviétois deux traits phonétiques très particuliers : 1^o la transformation de *o* en *a* dans *drôle* (drôle), *scale* (école), *ame* (homme), *parole* (parole), *faler* (fouler), etc. ; 2^o la transformation du suffixe *-ura*, franç. *-ure*, en *-âre* : *wadjâre* (gageure), *wvêtâre* (voiture), *doblâre* (doublure), *brodâre* (brodure), *rulavâres* (relavures), *moussâre* et *montâre* (costume), *rondjâre* (rognure), *pwèrtâre* (gestation), *ècwèdelâres* (crampes), *cvahâre* (blessure) etc., et aussi dans *dâr* (dur), *tchafâr* (chaufour), *fâr* (four), *sâr* (sur, acide), *Lébâr* (Limbourg). Lejeune évite d'ordinaire de singulariser son langage par l'étalage de ces formes : il écrit comme à Liège *drole*, *scole*, *wadjeûre*, *mousseûre*.

Le liégeois prononce *tére* (terre), *guére* (guerre), *viér* (ver), *fwért* (fort) ; le verviétois *tère*, *guère*, *vièr*, *fwèrt* avec un *e* long très ouvert qui n'a pas de signe en orthographe ordinaire et qu'on est contraint de rendre par *é*.

Lejeune ne se fera pas scrupule à la rime de prononcer *tère* pour rimer avec *mistère* (mystère) ou *ratère* (retenir). Le verviétois prononce *fowî* (foyer), *foumî* (fumée), *tonî* (tonnerre), *lu prumî fèye* (la première fois); les liégeois disent *fowîre*, *foumîre*, *tonîre*, *li prumîre fèye*. Lejeune adopte les formes en *-îre* quand elles sont plus avantageuses à son vers; celles en *-î* apparaissent surtout quand il oublie de faire la conversion. Ainsi le langage de notre auteur est un compromis. Il veut se rapprocher du liégeois pour être compris et adopté plus aisément. Son but est pratique: ne pas se singulariser, paraître aussi liégeois que possible.

Cette attraction exercée par les centres politiques ou littéraires, par les langues de culture et d'influence plus intenses, elle est de tous les temps. Les exemples que nous avons rassemblés pour le présent en éclairent pour le passé la signification et les modalités. Mais il ne servirait à rien, pour convertir les contradicteurs, de citer des auteurs anciens qui se font gloire de bien parler la langue noble, comme Garnier de Pont-Sainte-Maxence; ou d'autres qui se vantent d'avoir abandonné leur dialecte, comme le lyonnais Aymon de Varenne; de citer ceux qui s'excusent humblement de leurs provincialismes, tels Jean de Meun et Conon de Béthune: les gens hypnotisés par les étiquettes classiques « chronique en prose wallonne, sermons de carême en wallon du XIII^e siècle, chanson en wallon des premières années du XV^e siècle », pourront continuer à soutenir que nos exemples sont des exceptions, qu'ils ne démontrent pas, d'ailleurs, le fait d'un changement radical de langage, mais seulement une élévation de ton et de style. Examinons donc aussi les tendances générales que révèlent pour le passé français l'histoire linguistique et expliquons les faits particuliers qui sembleraient contraires à notre thèse.

A l'époque où le latin et le roman sont seuls en présence, c'est le latin qui est la langue privilégiée, la langue de la prédication, de la littérature, la seule écrite. Abélard, quoique novateur, compose encore ses poésies amoureuses en latin au début du XII^e siècle. C'est que, pour quiconque tient alors une plume, le roman est estimé à l'égal d'un patois, *vulgare eloquium*. On ne se résout à formuler en roman les actes des chancelleries, les chartes, les testaments, les lois, que très tard, dans le premier quart du XIII^e siècle. Pourtant, objectera-t-on, les poètes ont devancé cette pratique officielle ; l'Église elle-même, en 812, au Concile de Tours, ordonne de mettre les homélies en langue rustique ; en 842, les *Serments de Strasbourg*, acte politique par excellence, sont en roman et en allemand ; la *complainte d'Eulalie*, à la fin du IX^e siècle, est en roman. Ces faits infirment-ils le principe invoqué de la répugnance à composer une œuvre littéraire en langage local vulgaire ? Il faut examiner la portée de ces exceptions qu'on veut ériger en loi.

Quand l'Église ordonne de traduire les sermons en langage vulgaire, elle ne fait pas de la littérature, elle obéit à une nécessité pratique, vitale. Elle agit comme l'abbé Piétkin naguère à Sourbrodt, forcé d'esquiver les défenses du Kulturkampf en enseignant le catéchisme en wallon. Elle ne fait pas composer de savants recueils d'homélies romanes à l'usage des prédicateurs ou des lecteurs dévots ; elle demande simplement que le prêtre, continuant à prêcher en latin, prenne la précaution de mettre à la portée du peuple le principal de son enseignement par un commentaire ou un résumé en roman. Il s'agit de sermons bilingues comme celui de Valenciennes sur Jonas, de traductions fragmentaires orales, non d'œuvres littéraires écrites. Il arrive aussi à nos juges de paix de condescendre à formuler en wallon une question

que l'accusé n'a pas comprise en français : dira-t-on pour si peu que le tribunal emploie de préférence et avec complaisance le wallon ? De même c'est une nécessité pratique qui a créé la forme des Serments de Strasbourg. Ils sont prononcés devant deux armées ; il fallait qu'ils fussent compris par des soldats : comment aurait-on pu songer à les formuler dans une langue savante qu'ils ne comprenaient plus ? *La chanson d'Eulalie* est en langue vulgaire, mais elle est une adaptation du latin comme telle homélie du temps, faite pour être chantée par le peuple, non pour l'apparat livresque. Elle échappe d'ailleurs par le rythme et la musique à toute assimilation au langage vulgaire. On peut en dire autant des couplets de chansons de geste à cette époque lointaine : ce sont des récitations légères et non de savants *codices*. Le trouvère, qui ne sait pas le latin des clercs, qui d'ailleurs chante pour le peuple et pour une aristocratie illettrée, se contente de relever l'idiome vulgaire par le rythme, l'assonance, la composition, la fierté des sentiments et des attitudes. Si vous n'admettez pas que ces qualités créent une différence et donnent l'impression d'un autre langage, c'est que vous n'avez jamais surpris autour de vous le geste d'un lecteur ouvrant par hasard un livre et le refermant avec une sorte d'effroi comique dès qu'il s'aperçoit que l'œuvre est en vers. Un autre langage, ce n'est donc pas nécessairement une langue toute différente du wallon, comme le latin ou l'allemand ; ce peut être simplement un autre accent, un autre dialecte, le parler plus fin et plus apprêté d'une classe supérieure.

Il est vrai, on peut retourner contre nous cette conception. En admettant que le rythme à lui seul peut ennoblir le parler local, nous ne prouvons pas que les écrivains régionaux étaient sortis de leur dialecte. Mais nous n'avons voulu montrer qu'une tendance générale invincible. Cette

tendance comporte des degrés divers. Elle est restreinte ou accentuée suivant l'instruction des auteurs et la pression de facteurs externes. Il est prouvé tout au moins que transposer son wallon ou son picard en un dialecte voisin plus en faveur n'était pas un crime contre nature.

On nous a fait un second reproche, d'ordre historique. En soutenant que nos écrivains du moyen âge ont composé en français, nous coupons tout lien entre la littérature belge du moyen âge et la littérature picardo-wallonne, et de plus nous faisons débiter celle-ci à une date tardive invraisemblable.

Nous l'avouons, c'était une conception séduisante et de belle unité de regarder les écrits wallons du XVII^e siècle comme la continuation des œuvres mixtes antérieures, de présenter une chrestomathie wallonne commençant à la cantilène d'Eulalie. Les plus clairvoyants, qui percevaient néanmoins une différence de ton entre le prétendu wallon du XVI^e siècle et le wallon authentique du XVII^e, pouvaient étayer leur système de deux explications : admettre que, par un mouvement soudain des esprits, le wallon s'était épuré dans le sens dialectal ; admettre que les traits divergents des dialectes s'étaient fortement accentués aux XV^e et XVI^e siècles seulement. Ces hypothèses ne supportent pas l'examen. La première suppose un fait indémontrable allégué au bénéfice de l'unité que nous contestons ; la seconde est contraire à l'histoire : la différenciation en dialectes remonte plus haut que le XII^e siècle ; au XIII^e ils ont déjà la plupart des traits originaux qui constituent leur individualité.

Il y a bien réellement deux courants visibles. Chez nos auteurs du moyen âge, réserve faite de circonstances spéciales, les traits dialectaux se raréfient du XII^e au XVII^e siècle. La progression est telle que, chez les Polit et les Coppée, le langage est devenu du français sûr et

correct. Il l'est déjà chez Sylvain de Flandre, mais celui-ci est un déraciné et d'ailleurs d'origine flamande comme Chastellain et Marnix. A ce moment apparaissent les premiers textes vraiment wallons. Comparez-les avec ceux de Sylvain, Polit et Coppée : c'est une tout autre langue ! Ce wallon-ci est-il la continuation de la langue de Jean le Bel, de Jean d'Outremeuse et de Hemricourt, ces prétendus écrivains « en prose dialectale » ? J'en appelle à tous les wallonisants pour abrégér ma démonstration. C'est Polit et Coppée qui appartiennent à la filière des poètes et chroniqueurs précédents, non pas Hubert Ora, ni le notaire Delongne, ni Lambert de Ryckman. Le courant wallon ne fait que de naître à la littérature écrite ; le courant antérieur, qui s'est continuellement rapproché du grand fleuve français, a fini par se confondre avec lui.

Si le wallon apparaît tard, c'est seulement dans l'écriture. Le roman n'a pas été écrit avant le XI^e ou XII^e siècle parce qu'on avait le latin pour servir aux nobles usages, le wallon pas avant le XVII^e siècle parce qu'on avait le français. Cela ne signifie pas que des chantres du terroir n'aient pas composé auparavant en wallon pour leur entourage ; mais les humbles gens qui l'ont fait n'ont pas gardé copie de leurs complets de circonstance. Un chanteur pouvait s'enhardir à rimer quelque chanson de noce ou de beuverie dans son dialecte, parce que son invention restait une intimité, une drôlerie à débiter entre parents et amis ; un conducteur de ronde ou de farandole a pu improviser des couplets pour la rue ; la piété populaire a pu imaginer quelque Noël naïf pour fêter la naissance de l'Enfant rapetissée aux proportions d'un événement familial ; mais on ne songeait nullement à confier ces rimailles au parchemin des beaux écrits. Aussi peut-on inférer de cette mentalité diverses conclusions assez intéressantes pour calmer les scrupules de ceux qui voient

lé wallon commencer si tard ; à savoir : 1^o que la poésie wallonne est bien antérieure aux textes wallons ; 2^o que la première poésie vraiment dialectale a dû consister en chansons, de genres divers ; 3^o que, pour vaincre cette répugnance à mettre une chanson wallonne par écrit, il fallait être un clerc habitué à transcrire des compositions en langues diverses et ayant cessé de voir dans l'écriture un chose sacrée. Et, de fait, les premières œuvres qui ont été conservées au XVII^e siècle sont des œuvres de clercs, l'ode à Navaeus, le sonnet contre un prédicant, une moralité scénique de couvent-école, dont la moitié d'ailleurs est en français. Et peut-être le wallon eût-il tardé encore à s'exhiber en écrit si quelque bouffée de régionalisme ne l'avait pas enhardi. Mais nous n'avons pas le loisir de rechercher ici par le menu les causes de son apparition dans les Lettres ; il nous suffit d'avoir montré que ce n'est pas décapiter le wallon que de lui refuser la pleine possession d'un fief sur lequel il n'a que des droits partiels.

Convaincu par cet examen que ni la psychologie ni l'histoire ne font obstacle à notre thèse, nous pouvons en préciser les linéaments. Si on veut classer sainement notre littérature belge médiévale, elle doit compter comme française, elle appartient à un cycle qui aboutit d'épuration en épuration à notre littérature actuelle d'expression française. L'expérience philologique établira que la structure en est celle du français central. Il y a une distinction à établir dans le degré de l'imitation entre les écrivains picards du Hainaut et les écrivains wallons. Les Picards connaissent mieux le français du Centre : ils en étaient plus proches, ils avaient des relations politiques et autres plus suivies avec le gouvernement royal. Nos Wallons de Liège et de Namur, dans une principauté ecclésiastique dépendant de l'Allemagne, plus éloignés aussi de la source francienne, jugeaient trop souvent du français par les

œuvres des trouvères et chroniqueurs picards : ils françaisaient et picardisaient à la fois, sans bien savoir, à pareille distance, la différence entre les deux langages. A ce fond d'imitation, tous ajoutaient, à leur insu, par défaut de connaissances précises et par la force de l'habitude, des mots et des tours de leur patois. Il en résulte donc que leur français est impur, et c'est ce qui a produit l'illusion qu'ils composaient en patois. Mais leur volonté expresse était d'écrire en français. L'aventure du vieux Conon de Béthune prouve qu'ils y mettaient plus d'amour-propre que de science ; mais leur science s'améliorera de siècle en siècle. Ajoutons encore, par précaution que cette gradation n'est démontrable que si on considère notre vieille littérature nationale dans son ensemble. Si au contraire on examine le cas particulier d'une œuvre ou d'un auteur, il pourra se faire que l'on constate une avance ou un retard sensible sur leur époque. Un Froissart qui a voyagé, fréquenté des cours brillantes, échangé des idées avec les puissants du siècle, restera beaucoup moins picard que Gille le Muisit qui a vécu soixante ans de sa vie dans un couvent. Un Philippe de Commine, en relation journalière avec l'astucieux Louis XI et sa cour, restera moins picard d'idées et de langage que Jean de Haynin, officier subalterne, lequel, en dehors des campagnes et des cérémonies où il figure à son rang, vit confiné dans ses châteaux de Haynin et de Louvignies. Mais, en principe, une œuvre quelconque, sans en excepter les chartes, les lois, les testaments, les actes publics et privés, sera d'autant plus dégagée du dialecte, d'autant plus française que son auteur aura reçu une éducation plus étendue et plus variée.

III.

Nous sommes résigné à subir deux critiques opposées. Les uns diront que nous enfonçons une porte ouverte : eux n'ont jamais interprété les œuvres en question comme patoises ; c'est nous qui avons naïvement pris au pied de la lettre des formules conventionnelles. Les citations qui précèdent nous semblent faire assez justice de cette prétention. Les autres diront que nous ergotons misérablement, que du français contaminé par un dialecte est la même chose comme résultat que le dialecte contaminé par le français. Admettrait-on que du wallon moderne teinté de français soit la même chose que du français teinté de wallon ? La différence n'avait pas grande importance, nous l'accordons tant qu'il s'agissait seulement de déterminer par quelques traits de langage la patrie d'un écrivain ; mais nous nous plaçons, répétons-le, au point de vue de l'étude du dialecte en lui-même. La confusion, à ce point de vue, est intolérable. Nous avons vu trop d'étudiants pâtir des équivoques de la doctrine pour laisser dire que cette distinction est inutile et sans portée. Il a fallu leur démontrer que Philippe Mousket, Gille le Muisit, Jean de Haynin, Jean d'Arkel auteur supposé de *l'Art d'amour et de vertu*, n'avaient pas écrit en picard pur, ni Hemricourt ou Jean d'Outremeuse en pur wallon, comme ils le croyaient sur la foi des formules de leurs manuels. La philologie a fait perdre aux jeunes travailleurs beaucoup de temps par abus d'expression, rien qu'en dénommant chartes wallonnes, poèmes wallons, chansons wallonnes, sermons wallons, des œuvres où elle rencontrait quelques traits dialectaux. Sous peine de ne rien comprendre à l'évolution de nos dialectes, il faut se garder de charger le passé wallon de tous les phénomènes qu'on y relève.

A quoi reconnaissez-vous, dira-t-on, qu'un texte mi-partie français, mi-partie wallon, doit être assigné au français plutôt qu'au wallon, ou au wallon plutôt qu'au français? La question, que l'on croit très embarrassante, est bien facile à résoudre. La proportion numérique des traits fût-elle à égalité entre les deux langages, la qualité de ces traits n'est pas du tout la même dans les deux cas. Imaginez les fautes les plus barbares dans le choix des mots et des suffixes, dans la prononciation, dans la création des formes verbales, c'est par la syntaxe ou la structure de la phrase que vous reconnaîtrez ce qui veut être du français, ce qui veut être du wallon.

Procédons par un exemple pour plus de clarté. Voici du wallon et du français barbare en présence. Il n'y a pas moyen de s'y tromper, si, bien entendu, on sait le wallon. On joue aux cartes : les Wallons de Verviers prononcent des phrases comme celles-ci :

« *Dju ra m'tchèt... — Nos avans gangnê, nos fans dope. Vos n'avez né fait ô pli ! — Vos avez oyou bèy àhi ; nos n'avîs né one seûle triyoŷ... — Rataquans. V's avez fait l'pârt dè tchèt, vèyans ô pôc qui' ce qui f'rè l'dèûzinme pârt. »*

Voici la version française d'un brave bourgeois, qui colportait plus de cuirs sur sa langue que de paquets de laine sous son bras. Je la certifie authentique.

« Je rai mon chat... — Nous sons gangnés, nous fons doupe. Vous n'avez pas fait un pli ! — Vous avez eu bien facile : nous n'avions pas une seule trion... — Rattaquons. Vous avez fait la part du chat, voyons un peu qui est-ce qui f'ra la deuxième part. »

Il sera prudent, croyons-nous, de commencer le commentaire par une traduction française :

« Je rentre en possession de ma mise... — Nous avons gagné, nous faisons double. Vous n'avez pas fait une levée ! — Cela vous a été bien facile : nous n'avions pas un seul

atout (ou : une seule triomphe)... — Re commençons. Vous avez gagné la première manche, voyons un peu qui fera la deuxième partie. »

On reconnaît chez mon bourgeois le passage du clavier wallon au clavier français à l'emploi des pronoms et adjectifs pronominaux *je, nous, vous, un, une, la, du, mon*, à l'adverbe *ne pas*, à quelques formes verbales correctes, *ai, avez, avions, voyons, fait*. L'intention de franciser éclate jusque dans les mots fautifs : la désinence *-ons* substituée au wallon *-ans* ; l'*a* de *chat* (wallon *tchèt*) ; le *ch* substitué au *tch* et le *j* au *dj* dans *chat* et *je* ; l'*ou* de *nous, vous, doupe* ; l'*é* de *gagné* (en wallon *gagné*), etc. Quant à la morphologie, *nous sons* et *nous fons* sont fabriqués par analogie du français *ils sont* et *ils font* (le Verviétois dit *nos fans* et non *nos f'sans*) ; *rai* de *ravoir* est presque correct, mais le français actuel n'a conservé que l'infinitif et le futur *aurai aura* ; *doupe* a la première syllabe française et la finale simplifiée et durcie de la prononciation générale du wallon. La sémantique est enfin la plus maltraitée : *pli* au lieu de *levée*, part au sens de *partie, attaquer* pour *commencer* ; *trion* est le vieux mot français féminin *triomphe* (atout) ; *qui est-ce qui* est pléonastique autant que nos *quand c'est que* ; *avoir facile* traduit le wallon *aveûr àhî* (aisé), mais le français, qui emploie pourtant *avoir beau, en avoir gros sur le cœur, jouer gros, risquer gros, sentir bon*, rejette les expressions wallonnes *avoir bon, avoir mauvais, avoir facile* ; enfin *tchè*, qui correspond réellement à *chef* au sens de *capital, mise au jeu*, confondu par le wallon avec *tchèt* (chat), devait fatalement être rendu par *chat*.

Supposez que ce langage bâtard, au lieu d'être vivant, contrôlable par les deux extrêmes vivants le wallon et le français, soit reporté au XIII^e siècle : faute de connaître ces deux extrêmes aussi bien que pour le présent, on

assignera au wallon tous les traits suspects au lieu d'en faire la répartition en trois groupes.

Insistons donc énergiquement sur ce point. Assigner au picard ancien, au wallon ancien des milliers de traits qui ne leur appartiennent pas, c'est pervertir la conception qu'on essaie de se faire de l'évolution de nos dialectes. On pourrait affirmer que ce sont les contradictions multiples visiblement créées par ce système qui ont dégoûté Gilliéron et son école de l'étude historique du roman et qui ont contribué pour beaucoup au succès de la fameuse méthode géographique. Dégrevons donc le passé dialectal d'un *cursus* phonétique imaginaire. Nos vieux auteurs sont des échos et non des représentants des dialectes. Il faut s'évertuer à distribuer leur langage en ancien français réel, en faux français fabriqué par analogie, en picard ou wallon réel. Il s'agit là d'une méthode dont la dialectologie a besoin et non d'une banale dispute de mots. Cette distinction est de nature à clarifier des rapports qu'on a brouillés et dont la confusion vieillit maints beaux travaux philologiques, maintes éditions de textes qui ont coûté à leurs auteurs un labeur énorme.

Bien loin de songer à déprécier l'œuvre des philologues éditeurs de textes, nous estimons qu'elle doit être la base des recherches dialectologiques. Les derniers venus surtout, plus expérimentés, ont passé au crible les graphies, recueilli toutes les formes en vocabulaires pour fournir une synthèse du langage de leur auteur. Ce dépouillement des richesses manuscrites du moyen âge n'est pas fini et il y a lieu de le continuer. Mais, puisque l'étude des dialectes est reconnue féconde, nous souhaitons qu'il y ait aussi des travailleurs pour exploiter cet immense capital de constatations accumulées, pour en dégager la physionomie et l'évolution d'une unité dialectale.

Le but n'est pas de faire dériver les études vers les

patois au détriment des langues littéraires ou nationales. Au contraire, nous sommes persuadé que, dans la science du langage comme dans les sciences naturelles, l'examen des infiniment petits fournit souvent l'explication de phénomènes en apparence plus importants. Au temps de Bauhin, on groupait les plantes en arbres, arbustes, herbes, plantes à épis multiflores, plantes à oignons et tubercules, mais c'étaient les commencements de la classification botanique. Depuis lors on a étudié par le menu l'évolution des organes et les fonctions pour aboutir à un vrai classement génétique. Et il s'est trouvé que cette préoccupation de classement, qui pourrait sembler pure manie théorique, a forcé les savants à scruter plus profondément les rapports, les processus, les conditions, les causes et les effets des phénomènes. De même la simple nécessité de décider si telle particularité linguistique est dialectale, ou française, ou neutre, forcerait, pensons-nous, à des recherches plus intimes que ne le font des descriptions ou constatations globales. Si on nous objecte que la classification désirée est implicitement contenue dans les tableaux phonétiques des éditions de textes, ou, bien qu'il est impossible de préciser davantage, la réponse est facile dans les deux cas. D'une part nous demandons que ce qui est implicite devienne explicite, pour épargner toute équivoque ; d'autre part, nous n'avons pas l'outrecuidance d'affirmer que la répartition désirée sera toujours incontestable. Mais faut-il craindre l'induction, la conjecture, la discussion des hypothèses sous prétexte d'éviter l'erreur ? Donnez-nous des propositions à contester : la science ne progresse qu'ainsi.

IV.

Les difficultés de cette étude sont nombreuses. Les unes proviennent de l'état composite de tout langage ; d'autres, de la situation d'un auteur qui s'ingénie à transposer son idiôme naturel ; d'autres enfin de l'insuffisance des moyens d'information.

1^o On peut objecter contre toute idée de classification que le langage d'un homme est un composé instable. Il ne faut pas le voir en dictionnaire, fixé et obligatoire, mais en action. C'est une création incessante dont les éléments ne sont que trop volatils. Elle dépend non seulement de la culture acquise, mais de l'humeur du moment, de l'état de la mémoire, de la lecture de la veille, du langage même d'un interlocuteur. L'unité dialectale est un mythe, même dans le cercle restreint d'un village, d'une famille, même dans la bouche d'une personne. Comment prétendre, dans ces conditions, tracer une ligne de démarcation nette entre deux langages étroitement apparentés qui se compénètrent sans cesse ?

N'y a-t-il vraiment rien d'exagéré dans ce tableau ? Observez nos contemporains qui ont comme langue maternelle le wallon et qui parlent ou écrivent en français : nous savons pourtant très bien distinguer dans leur discours une faute de syntaxe, une erreur de signification, une prononciation vicieuse, un terme wallon, un autre mal francisé. C'est qu'il existe, malgré toutes les libertés, au-dessus du langage de l'individu, une norme, un usage général dont il n'est pas beau de s'écarter. Que les écarts soient plus faciles à reconnaître dans le présent que dans le passé, c'est certain ; mais il n'y a là qu'une difficulté à vaincre et elle ne tient pas à l'anarchie du langage.

2^o En second lieu, le provincial qui passe de son dialecte à la langue littéraire correspondante opère dans des con-

ditions psychologiques toutes particulières. Quand Ingres quittait les pinceaux pour l'archet, il passait d'un art à un autre art sans commune mesure avec le premier. Quand un écrivain ou un orateur passe de l'anglais ou de l'allemand au français, il a l'impression d'échanger un instrument de pensée contre un autre essentiellement différent ; il s'applique à opérer une transformation radicale. Il sait qu'il doit avoir appris à fond la langue étrangère pour se hasarder à la parler ou à l'écrire. En est-il de même pour un Wallon qui veut parler français ? En était-il de même pour un trouvère picard ou wallon du XII^e ou du XIII^e siècle qui voulait imiter le français de l'Ile de France. Nullement. Ceux-ci, pour imiter, n'ont pas besoin de tourner le dos à leur patois. Ils se sentent plutôt dans la position d'un musicien qui transpose un morceau à la tierce ou à la quarte. Il croit pouvoir élever le ton sans étude préalable. Les deux langues sont si proches l'une de l'autre ! Il fera cette transposition avec ses connaissances livresques, avec ses souvenirs de conversation mondaine et de fréquentation chez des gens qui fransquillonnent peut-être aussi au petit bonheur. Il perçoit vaguement des analogies, des lois de conversion phonétique pour créer du français. Cela lui suffit !

Est-il nécessaire de montrer combien l'entreprise est téméraire et ce qui doit en résulter ? Plus deux langues sont parentes, plus il est difficile, à celui qui veut passer de l'une à l'autre, de le faire sans les confondre. Essayez sur vous-même. Je suppose que vous, français, vous lisiez facilement l'italien ou le provençal, en tant que langues néo-latines, en vous aidant du latin et du français : cela n'implique nullement que vous puissiez composer une page correcte en italien ou en provençal. Ou encore vous comprenez, vous Wallon, tous les patois du Nord-roman ; vous ressentez un plaisir intime à lire les satires de Crinon,

les chansons de Cottigny et de Désrousseaux, les tourquenades de Watteuw, les feuillets noircis de Mousseron, la prose et les vers malicieux de nos Hennuyers Leray, Hespel, Raveline, Dufrane, Delmotte, Letellier, Descamps, Moutrieux et leurs pléiades ; vous n'avez plus la sensation en les lisant d'avoir affaire à un dialecte étranger : essayez cependant avec cet acquis de composer une page dans le parler de ces mêmes auteurs ! Vous vous apercevrez alors, pour peu que vous soyez linguiste, que le thème, comme dit l'école, est un exercice bien différent de la version ; que, si vous savez opérer les transformations les plus ordinaires, vous n'avez ni la puissance ni la présence d'esprit nécessaires pour changer presque chaque syllabe, pour choisir les tours de pensée et les vrais termes du terroir. Votre élucubration sera un pastiche où l'indigène constatera mille erreurs. Et si vous n'êtes pas philologue ? Alors vous composerez dans la sainte innocence, croyant que vous faites un chef-d'œuvre !

Nos vieux auteurs n'étaient pas philologues. C'est pourtant ce tour de force qu'ils entreprennent ; ils s'imaginent pouvoir écrire en bon français sans étude préalable. L'ignorance n'empêchait pas un particulier, qui s'était mis en tête quelque fantaisie d'auteur, de fransquillonner.

Le résultat, on le devine, variera en raison des connaissances linguistiques de chacun d'eux. Entre le dialecte pur et le français pur, il y a place pour une variété infinie de parlars mixtes. Le dialectologue doit pouvoir mesurer l'amplitude de ces variations. S'il a su observer autour de lui dans le présent les caricatures de français qui émanent du savoir populaire, il doit s'attendre pour le passé aussi à rencontrer tous les degrés d'aberration en quantité et en qualité. Et cependant point de dialectologie historique si on ne fait pas effort pour expliquer les anomalies et attribuer à chaque langue ce qui lui revient.

3° Enfin les plus grandes difficultés proviennent de l'insuffisance des moyens d'étude.

D'abord, si l'évolution du français central est mieux connue, parce que les philologues ont surtout concentré leurs efforts sur le développement de la langue littéraire, il s'en faut cependant que tous les problèmes soient élucidés. On n'a pas toujours, dans les traités de phonétique et de syntaxe, dans les dictionnaires de l'ancien français surtout, qui recueillent des termes de toute région et de toute époque, opéré les discriminations désirables entre français et dialectes. Il ne suffit pas qu'un exemple soit donné comme étant de Rutebeuf pour que la forme francienne en soit garantie, car les manuscrits des œuvres attribuées à Rutebeuf proviennent de régions très diverses. Sommes nous mieux armés pour distinguer les phénomènes du dialecte original dans les documents provinciaux? Nullement, puisque c'est précisément la physionomie du dialecte à telle époque, en telle région, qui est l'inconnue à dégager.

Que le dialectologue se propose l'étude d'un seul texte ou d'un seul auteur, ou l'étude de toute une période, il a comme moyens de comparaison : 1° l'ensemble des œuvres littéraires et autres documents écrits de même provenance ; 2° l'état présent du dialecte, qu'il peut étudier sur place dans sa prononciation, et toute la littérature moderne patoisante ; 3° l'état primitif, que lui fournit, très partiel et en écrit seulement, le latin vulgaire. Mais ce *terminus a quo* et ce *terminus ad quem* sont évidemment très éloignés, dans la chaîne de l'évolution, de telle ou telle période médiévale qu'on se propose d'étudier. Il faut chercher des documents qui puissent combler les intervalles, et, en étendant le plus possible le champ des investigations, encore faudra-t-il user de tous les moyens de raisonnement que l'expérimentation suggérera. La seule

étude des textes littéraires et même des chartes de grande chancellerie devient en ce cas insuffisante. Leur langage est trop exotique. Il faut trouver d'autres mines dialectales plus riches où le patois en quelque sorte affleure. Or, quels documents peut-on ajouter aux documents littéraires? En est-il qui n'émanent pas de savants, de clercs, de voyageurs à connaissances et relations étendues, mais d'ignorants, de petits patrons, de boutiquiers, de paysans, de gens rivés au sol, sachant à peine écrire, maniant mieux la pelle et la charrue que la plume, ne saisissant la plume qu'à de rares occasions, quand leur intérêt immédiat ou quand leurs obligations professionnelles et familiales les y contraignent? C'est dans les livres de comptes, les lettres privées, les testaments, les bans ou ordonnances des officiers municipaux, les records, les conventions et contrats, les procès-verbaux de bornage et de cerquemanage, les inventaires, les recueils de recettes et de remèdes familiers qu'on les trouvera. Ce genre d'écrits n'a pas grande valeur au point de vue de l'histoire générale, du moins en apparence. Les intérêts privés et restreints dont ils traitent les ont fait négliger. On ne les a pas assez estimés et mis en valeur dans les dépôts d'archives. Leur langage même, plus barbare, les a fait déprécier. C'est pourtant dans ce fatras inclassable, qui ne relève d'aucune chancellerie officielle, d'aucune abbaye de clercs, d'aucun scribe à prétentions, que l'on peut découvrir les graphies les plus phonétiques et les formes les plus pures du terroir. Nous signalons cette utilité à l'attention bienveillante des archivistes. Ceux-ci peuvent rendre de grands services à la linguistique autant qu'à l'histoire, en signalant aux dialectologues ces chirographes informes dont j'ai fait à dessein ci-dessus la nomenclature.

Mais, que le champ d'investigation soit plus ou moins étendu, nous n'avons pour le passé comme moyen d'at-

teindre le langage oral, que des écrits, des représentations graphiques. Le résultat dépendra de la valeur de ces graphies et de l'estimation qu'on en fera.

J'ai connu des érudits imprégnés d'un respect superstitieux pour les graphies des chartes. A leur sens, le scribe ne pouvait jamais s'être trompé ; il avait toujours une intention, et son intention impliquait toujours une justification. On aurait dit vraiment que ces grands liseurs de chartes et d'archives n'avaient jamais lu une lettre de servante en cacographie fantaisiste, qu'aucun texte wallon ancien ou moderne ne leur avait passé sous les yeux. Pourtant les textes wallons des trois derniers siècles déforment les mots et les alliances naturelles d'expression d'une façon si peu logique qu'ils seraient illisibles si, en les publiant, nous ne les transcrivions pas en regard de l'original dans une orthographe rationnelle. Or, il n'est pas admissible que les auteurs du XII^e au XVII^e siècle eussent une orthographe impeccable quand ceux du XVII^e au XX^e, dont on connaît mieux le langage, — ce qui aide à deviner l'écriture, — ne deviennent intelligibles que par traduction.

Sans doute l'écriture devrait représenter fidèlement la prononciation et le tableau grammatical de la pensée, sans la moindre équivoque, de façon qu'on n'eût pas besoin d'apprendre deux langues pour une, la langue écrite et la langue parlée ; de façon que le lecteur étranger, à la seule vue des signes, pût en induire exactement les sons correspondants. Mais il faudrait n'avoir pas beaucoup réfléchi aux rapports qui unissent la parole et l'écriture pour ne pas s'être aperçu que la parfaite concordance entre les deux est un idéal irréalisable. Aujourd'hui encore, alors que l'orthographe du français est fixée, l'étranger, forcé d'apprendre la langue surtout par les graphies, pâtit des inconséquences et des insuffisances que la manie

archaïsante et celle de l'étymologisme y ont laissé subsister. Un brave ouvrier wallon peu familier avec les nuances de la prononciation française, invité à lire tout haut quelque nouvelle d'un journal, est réduit à louvoyer entre des écueils : graphies similaires de valeurs différentes, graphies différentes de valeur identique, lettres parasites, diph-tongues incertaines, voyelles sans indication de durée, liaisons de mots obligatoires ou intempestives, etc. Sur la foi de l'écriture il prononcera *gajeure* au lieu de *gajure* ; *ar-guer* pour *ar-gu-er* ; *pwèle* et *mwèle* au lieu de *pwale* et *mwale* ; *wagnon*, *pwagne* et *ampwagner* au lieu de *ognon*, *pogne*, *ampogner* ; *sou-hai-ter* pour *swêter* ; *res'mèler* pour *ressem'ler* ; *bâron*, *mâron*, *pässe* et *pâssion* avec *a* bref ; *grosse* et *bässe* pour *grôsse* et *bâsse* ; *glisserine* pour *glycérine*, *s'rure* et *num'ro* pour *serrure* et *numéro*, *la l'sive* pour *la lèssive* ; *la sâle* pour *la sâlle* et, au contraire, *sâle*, *sâleté* pour *sâle*, *sâleté* ; *tranquiye* et *famile* pour *tranquité* et *famiye* ; *rwîne* pour *ru-ïne*, *ênîvrer* pour *an-nivrer* ; *dom-p-ter* pour *donter* ; *pa-yer* pour *pê-yer* ; *imbro-g-li-o* pour *imbrolyo*, etc. Les Français eux-mêmes ne sont pas mieux armés devant des mots de provenance étrangère : ils disent *sqwâre*, *stoût*, *krestomacie*, *le duc de Bro-g-li-e*.

Autre observation à reporter dans le passé. On peut ne prendre d'un mot écrit qu'une connaissance purement visuelle. A la lecture du journal, quand il nous passe sous les yeux des mots étrangers par trop baroques, arabes, hindous, chinois, tchèques ou russes, nous ne nous donnons vraiment pas grand'peine pour les articuler. Nous les lisons du bout des cils, à la muette, comme on regarde une image, ou nous leur imposons quelque déformation comique. Les auteurs anciens devaient aussi rencontrer dans leurs lectures des mots auxquels ils n'imposaient pas une prononciation précise. Réciproquement, il arrive à nos auteurs wallons de figurer tel mot wallon non d'après

les sons qu'ils prononcent, mais d'après la graphie française correspondante : ils écriront *roi*, et ce *roi*, suivant les régions, pourra couvrir quatre prononciations diverses : *rwè*, *rwé*, *rwa* et *ro-y*. Il n'est donc pas vrai qu'il existe un lien sûr entre le son et la forme écrite.

J'en conclus qu'il faut instituer pour le passé une critique des graphies et délester la phonétique d'autant. En effet, nous ne savons pas le wallon du XIII^e siècle, qui est l'inconnue à rechercher, et nous devons le reconstituer à travers des graphies encore plus infidèles que les nôtres. Les accents, l'apostrophe, le tréma manquent ; des diphtongues nombreuses sont imparfaitement représentées ; *u* et *v*, *i* et *j* sont confondus ; *ie* peut être *ié* ou *ïe* ou *î* ; *u* peut être *û* ou bien *ou* ; *en* se lit *an* ou *in* ; *eu* se lit *œ* ou *é-û* ; *oi* peut être *o-y*, *oè*, *wè*, *ó* ; *c* et *g* sont consonnes explosives ou fricatives ; *s*, *z*, *r*, *d*, *t*, *g*, *c* sont amuïs ou non à la finale ; on emploie *s* pour *ss* et *ss* pour *s* ; notre *gn* est écrit *gn*, *ng*, *ign*, *ingn*, *ig* et *n*. Nous n'épuisons pas la série.

On trouvera donc dans les manuscrits des graphies décevantes, capables de tromper les lecteurs et les éditeurs les plus soigneux. Vous rencontrerez dans les *Sermons de Carême* de PASQUET (p. 46) *bojure*, lisez *boivre* (boire) ; *ves*, lisez *ues* (yeux) ; dans des chartes *aieuue* est transcrit par *aiwe* (eau) : comprenez *aiuwe* (aide) ; *a ves* doit se lire *a ues* = *ad opus* (en faveur de) ; *ieune* devait se lire *ueure*, *uevre* (œuvre). Mon ami DD. Brouwers, éditeur averti et consciencieux de Jean de Haynin, n'a pas réussi à éviter toutes ces chausse-trapes. Il imprime *Seuvis* pour *Suvis* (les Suisses), *trouva* (I, 165) pour *trawua* (wall. *trawa*, fr. troua), *lieuve* pour *lieuwe* (I, 189), *eauve* pour *eauue* (eau, I, 99), *enenwillier* pour *eneuwillier* (fr. en-aiguillier) (I, 254), *renauvrer* pour *renauvier* (w. *rênêwi*, II, 103), *linsiau* pour *luisiau* (cercueil, II, 164), etc. Celui qui travaille sur les manuscrits ne parvient à résoudre les

incertitudes de lecture qu'à l'aide du contexte, il reste dans l'embarras s'il rencontre des termes rares ou inédits. La forme des lettres varie d'une génération à l'autre, les lettres sont mal dessinées : confusion de *u* et *n*, de *iu* et *ui*, de *iu* et *in*, de *in* et *m*, de *c* et *r*, de *r* et *t*, de *g* et *y*, de *v* initial et *b*. Des abréviations nombreuses compliquent le déchiffrement. Il a fallu instituer une science préalable pour assurer la lecture matérielle des archives, la paléographie. Quelle habileté prodigieuse doivent posséder ces éditeurs qui jugent les vieux textes impeccablement et n'y rencontrent jamais de difficultés !

Que dire encore pour délivrer nos archéologues du préjugé de la sacro-sainteté des graphies ? Par erreur de mots, par agglutination, par absence de signes diacritiques, il y en a qui deviennent de vrais rébus. Quelques exemples pour égayer notre sujet. Je lis dans une charte de 1237 : « a ces lettres *semblanz* mot a mot escrites... » : lisez *sens blanc*, et reconnaissez le « sans blanc ni lacune ni transport en marge » de nos codes commerciaux. — Ouvrons au hasard les *Gloses de Darmstadt* publiées par M. WILMOTTE. Nous y trouvons des énigmes comme celles-ci : *soies nes* (= sois net), *don lieu a* (plus) *gran* (= cède la place à un plus grand), *les les liures* (lis les livres), *se tu labure se demande ai a tes amis* (lire aie = aïe, aïwe, aide), *victore por toi* (vis à présent pour toi).

Jean de Haynin écrit *donneur* et il faut comprendre *d'honneur* ; *savoite*, *navoite*, *saloite*, *naquirte* pour *s'avoite*, *n'avoite*, *s'aloite*, *n'aquirte* ; *ataindre* pour *à teindre* ; *pais* signifie tour à tour *paix* et *pays* ; *les nouvelles oies* signifie *les nouvelles oïes* (entendues) ; *mauves pais* signifie *mauvais pays*, etc. La chronique d'un historien verviétois, le boulanger De Sonkeux (1650-1708) écrit *abillement* : ce n'est pas le mot *habillement*, mais une francisation du wallon *abèyemint* qui signifie *vite* et qui correspond pour

la forme à l'adverbe *habilement*. Il écrit *saoul* non pas pour représenter le français *saoul soûl*, mais comme francisation du wallon *saou*, *sawou* = *sabucum*, sureau. Nous entendons prononcer autour de nous *côte* et *côter* par fausse étymologie pour *cote* et *coter* ; mais l'erreur est ancienne : je trouve dans un document de Theux de 1688 *coste* au sens de *cote*. Que nos artisans d'aujourd'hui écrivent *roige* pour *rouage*, *oite* et *oiter* pour *ouate*, *ouater*, *goiche* pour *gouache* : les anciens ont fait de même quand ils ont confondu *touaille* et *toile* ou écrit *rouanne* au lieu de *roisne*, *roine* (*rucina*).

Aux siècles passés, concluons-nous, auteurs et lecteurs, scribes, secrétaires, actuaire, commerçants n'étaient ni plus judicieux ni plus instruits que ceux d'aujourd'hui. Nous avons exactement les mêmes droits de mesurer leur habileté, leurs connaissances et leurs erreurs.

Le préjugé d'unité dialectale n'est pas moins nuisible à une saine répartition des phénomènes que celui de l'impeccabilité des graphies. Quand on s'obstine à expliquer la masse innombrable des variantes sans enfreindre ce principe d'unité, on imagine la coexistence d'une foule de doublets dont on surcharge le dialecte. Ce qui apparaît vraiment trop hétérogène passe au compte d'un copiste d'autre région. Nous ne pouvons nier qu'il y ait parfois du vrai dans ces explications, mais il nous semble qu'on en abuse. En principe, c'est l'auteur lui-même qui est responsable du mélange. Voici un exemple très simple. Dans son glossaire de Gille le Muisit, SCHELER rencontrait des formes d'adjectifs en *-able*, *-ible* et d'autres en *-aule*, *-ieule* ; *penaule*, *tenaule*, *paisieule*. Il conclut naïvement qu'il ne sait « à quoi se résoudre pour la prononciation de l'auteur ». Évidemment il cherche une prononciation unique, un langage unique. Il ne parvient pas à concevoir que l'auteur parle français quand il se surveille, et qu'il

laisse ailleurs la forme locale s'installer dans son texte quand son attention fléchit. Mais nous, est-ce que le mot *tôle* nous empêche de prononcer *table* quand nous voyons écrit *table*? Nous admettons sans difficulté que Gille le Muisit prononce *-able* à la française quand il écrit *-able* et *-aule* à la picarde quand il écrit *-aule*. Cette dualité ne nous offusque pas. Il serait même imprudent d'assigner d'emblée tous les mots en *-able* au français. Certains d'entre eux pourraient avoir été adoptés par le dialecte. Ainsi nous avons en liégeois des mots en *-édje* et en *-ène* et d'autres en *-adje*, *-aje*, *-ine* (*manédje*, *arédje*, *corédje*, *sâvadje*, *sacadje*, *sufraje* ; *farène*, *fawène*, *machine*, *Bertine*). Le point délicat consiste alors à déterminer si la forme dissidente doit être assignée au dialecte comme naturalisée ou considérée comme étrangère. *A priori*, elle doit passer pour étrangère ; pour la déclarer forme locale, il faut une démonstration. Par exemple on prouvera que la forme a subi un commencement d'assimilation, comme dans *sâvadje*, *potadje*, *abôminâbe*, *minâbe*. Il n'y aura d'indécision que si le mot est resté sous sa forme étrangère pure ; mais alors, on l'avouera, la solution devient beaucoup moins importante.

Un esprit dégagé de toute opinion préconçue, au lieu de considérer les variations graphiques comme une calamité, y verra au contraire une aide providentielle. La fixité des graphies n'est avantageuse que si celles-ci concordent intimement avec la prononciation ; si elles s'en écartent, on ne peut les apprécier que par la comparaison des variantes. La comparaison montrera si les variantes sont conciliables ou incompatibles, homophones ou étrangères l'une à l'autre. S'arrêter aux apparences, c'est s'exposer à donner la graphie erronée ou occasionnelle, fruit de l'ignorance ou de la distraction, comme une caractéristique du dialecte. C'est faire beaucoup trop d'honneur au vêtement, pas assez au substrat réel.

V.

Il conviendrait maintenant d'entrer dans les détails de la méthode, mais la méthode n'est pas à inventer : elle reste celle que la sagacité des derniers éditeurs de textes a mise en pratique. Il ne s'agit que de l'appliquer systématiquement à la répartition des phénomènes. Notre tâche se bornera à rassembler quelques exemples et à extraire hors des constatations usitées des moyens de conclusions positives au point de vue dialectal.

Puisqu'il s'agit nécessairement de déterminer la valeur orale des formes avant de s'aventurer à déterminer leur classement, rappelons quelques-uns des moyens familiers aux philologues.

Dans les œuvres versifiées, ils ont surtout étudié les rimes. Il y a préseomption que les rimes sont homophones, malgré les différences d'écriture que les auteurs ou les scribes ont pu y introduire. Lorsqu'on trouve mélangés dans la même strophe du *Poème moral* -ain et -ein, -aine et -eine, on conclura que ai et ei devant nasale se rejoignent dans la prononciation. Si *maistre* rime avec *estre* et *prestre*, *puisier* avec *derir*, c'est la graphie simple en e, i qui nous indique la valeur de ai, ier, puisque cet e et cet i ne sont pas susceptibles de deux interprétations. De même un seul *glore* ou un seul *apoe* mêlés à des finales en -oire ou en -oie militent contre tous les -oire ou les -oie auxquels ils sont appariés.

Il y a des cas plus épineux. Quand le *Poème moral* nous offre une série *maleuros* : *malizious* : *pouros* : *glorious*, il est vraisemblable que cette alternance de -os -ous provient de l'embarras qu'on ressentait pour figurer un son intermédiaire o fermé pour lequel on n'avait pas de signe adéquat. Il en sera de même pour une série *amur* : *sanior* : *duzor* : *dulzor* : l'u de *amur* doit se lire ou, et le cas revient

au précédent. C'est parce que les caractères alphabétiques sont trop peu nombreux qu'on trouve alternativement *ceū que* et *ce que* dans des chartes du XIII^e siècle (1241 etc.) : on prononçait donc déjà *çæ* comme en français moderne ; pour la même raison que Jean d'Outremeuse et autres chroniqueurs hésitent entre *-arent* et *-èrent* au pluriel des prétérits. Parfois le scribe embarrassé trouve une notation ingénieuse : *diurs* dans une charte liégeoise de 1292 (WILMOTTE, « Dialectologie », *Romania*, t. XVII, p. 586) est un essai pour rendre le *dj* wallon de *djoûr diurnum*.

Passons à un cas plus obscur. Soit la série *vult* : *suelt* : *recult* : *puet* du *Poème moral*. Comment accorder ces données disparates ? Il faut d'abord admettre que *l* est muet ou bien faiblement articulé, que l'*u* de *vult* ne rend plus ici le son de *u* latin. Mais dans le cas présent il ne peut non plus représenter franchement le *u* français. On ne voit d'autre moyen d'accorder *vult* et *puet* qu'en prononçant un *æ* ou *eu* assez indistinct. Nous avons rencontré le même cas dans des pièces wallonnes du XVII^e siècle émanant de la région hutoise, et l'on trouverait aujourd'hui des endroits où la graphie hésite entre *une* et *oene*, *comune* et *comoene*, *nut'* et *nœt'*, parce que le son est intermédiaire. Le même échange graphique se produit souvent aussi entre *a* et *e* en première syllabe, entre *i* et *e* à la protonique ; il est alors dû à la faiblesse d'articulation de la voyelle atone.

S'agit-il de décider si telle consonne finale se prononce ou non ? il suffit de tirer parti des singularités graphiques. La confusion de *donc* et *dont* souvent employés à contre-sens ne s'explique que par l'amuïssement du *c* et du *t*. Lorsque *dam* (dominus) est écrit *dant* et *Abraham* au cas sujet *Abrahans* vers l'an 1200 dès l'époque du *Poème moral*, c'est une preuve que *-am* s'était réduit à la voyelle nasale

an, comme om (homo) à on. Songez à la façon dont nous prononçons *dam*, *Adam*, *faim*, *lien*, *saindoux*, *essaim*.

Jadit, dans des testaments publiés par ST. BORMANS (*Bull. de la Soc. de litt. wall.*, t. VI, 1863, p. 96), au sens de *feu*, *défunt*, est bien mis par erreur pour *jadis*. On a substitué l'orthographe de *jam dictum* à celle de *jam diu* (plus *s* adverbial). Mais, pour expliquer cette méprise étymologique il faut poser que l'*s* et le *t* étaient muets.

JEAN DE HAYNIN écrit *la barrier* (t. II, p. 5), *manier* pour *manière* (II, 2, 261), *la prumier fois* (II, 15), *la prumier* (I, 252), *bruyers* (t. 78). Il n'est pas averti par le genre féminin qu'il faut écrire *-iere*. Donc l'*r* de la finale *-ier* se prononçait. Mais une autre observation vient contrarier cette conclusion. Le même auteur confond quelquefois le participe en *ié* et l'infinitif en *ier*, confusion impossible tant que l'*r* de l'infinitif se fait sentir. Pour concilier les deux faits opposés, il faut admettre que cet *r* devenait muet devant consonne et restait sonore devant voyelle, et ce raisonnement se trouve confirmé par les exemples : « la manierre dont il avait esté *pour-parler* et devisé » (I, 246) ; « les firte *tourner* et desmarchies » (I, 227).

Il y a moyen de savoir s'il faut prononcer *-ié* ou *-ie*. Cette finale *-ie* serait un féminin ; si on rencontre *-ie* au masculin, il faut lire *-ié*. Exemples. *Renart*, I, p. 132 : « fut bien chargie la charete » (*ie*) ; I, p. 691 : « li a Renart deus gas lancies » (= deus gabs lanciés) ; p. 692 : « Brun, estes vos bien avancies... » (*-iés*) ; I, p. 92 : « Tout coiement, le col bessie, S'en vint tout droit vers le plessie » (*-ié*).

Je trouve dans JEAN DE HAYNIN (II, 179) *archies* et à la ligne suivante *archiers*. La seconde forme prouve qu'il faut prononcer *archiés* par la diphtongue ascendante française *ié*, non *ie* selon le wallon *értchi*.

La tâche propre du dialectologue doit consister à continuer le travail des éditeurs de textes de façon à dis-

tinguer explicitement les trois courants de cette langue littéraire que se sont composée les écrivains.

Il ne s'agit pas d'une répartition en trois vocabulaires. Un mot peut être français par un bout et dialectal par l'autre. L'étude doit être plus profonde. Elle doit porter sur chaque son ou phonème des mots, sur les préfixes et suffixes, sur les alliances de mots et constructions syntaxiques, sur les variations de sens ou sémantique. Un phénomène quelconque étant ramené de la graphique à la phonétique, le problème revient à l'insérer dans une série diachronique dont on connaît certains chaînons. Quelques exemples suffiront pour donner une idée de ce travail critique.

Il y a d'abord des cas très communs sur lesquels l'entente est réalisée. On peut conclure hardiment à la présence d'un trait dialectal wallon quand on trouve *ei* en fonction de *a* tonique libre du latin ; *e* ouvert entravé diphtongué en *ie* ; *ellum* diphtongué en *-ea* ou *-ia* ; — *-i*, *-ie*, *-ir* correspondant aux finales françaises *-ié*, *-iée*, *-ier* ; — *-aige* au lieu de *-age* ; — *in* au lieu de *ien* ; — *ml*, *lr*, *nr* correspondant au français *mbl*, *ldr*, *ndr* ; — *w* correspondant au français *gu*.

Au contraire, quand on a constaté que *pechies* dans le *Poème moral* (strophe 842) rime avec *vies* ; *lies* : *laissies* qu'il faut lire *viés*, *liés*, *laissiez*, il en résulte qu'on doit prononcer *pechiés* ; mais comme d'autre part la réduction wallonne de *ie* à *i* est assurée pour la date et la région du *Poème moral*, ce *péchié* avec sa diphtongue ascendante ne peut être assigné au dialecte wallon à aucun moment de l'évolution *-yatum* > *ie* > *i*.

Voici un cas plus problématique. Dans un texte picard, *cloke*, *clokier*, *boke*, *coukier* seront sans conteste attribués au picard. Mais si on trouve des formes analogues dans un texte de provenance manifestement wallonne, l'attitude du dialectologue dépendra de ses connaissances du wallon.

Confiant dans la loi générale du changement de *ca* en *tche*, il renverra *boke*, *cloke*, *bancloke*, etc. au picard ; il hésitera s'il connaît bien les variétés locales du patois. En effet, le présent révèle qu'à Liège, à Verviers, à Malmédy, on prononce *cloke*, *clokî*, *boke*, *blanke*, *franke*. On dit à Malmédy *lès steûles su mokèt* (les étoiles se mouchent, lat. *muccare*). A Liège *mokî* moucher et *mokion* muccosité sont notés par HUBERT (*Dict. liég.*, p. 176). En Ardenne, à Laroche, à Saint-Hubert on dit régulièrement *clotche*, *clotchî*, *botche*, *coûtcher*, mais *blanke*, *franke*. Namur a *cloke*, *clotchî*, *coûtchî*, mais *bouche* par emprunt. Cette variété de traitement nous révèle une infiltration picarde dans l'Est. Le problème revient dès lors à décider si *boke*, *cloke* dans un texte ancien seront considérés comme formes étrangères ou comme emprunts naturalisés.

Les graphies anti-étymologiques, qu'on a dénommées « graphies inverses », peuvent nous fournir un enseignement par leur illogisme même. On trouve dans GILLE LE MUISIT des infinitifs *iscier* (= *issir*, lat. *exire*), *consentier* (consentir), *accomplier* (accomplir), dans JEAN DE HAYNIN *recueilleur* (II, 187). Si on s'avisait de prononcer *-ier*, ces formes seraient monstrueuses, soit comme françaises, soit comme picardes. Il y a bien des doublets en *-ier* et *-ir*, tels que *forcier* - *forcer*, *avancier* - *avancer*, *aérier* - *aérir*, mais qui répondent à deux significations différentes. Les verbes cités plus haut ne comportent pas ces nuances. On devra donc conclure à une mauvaise graphie analogique de *-ier* qu'il faut prononcer *-ir*. Mais poursuivons le raisonnement : on n'aurait pu écrire *-ier* en fonction de *-ir* si les vrais verbes en *-ier* n'avaient pas déjà été prononcés en *-ir*. Double résultat : nous délestons la phonétique picarde de ces *-ier* malencontreux ; nous apprenons par ricochet, si nous ne le savions déjà d'ailleurs, que la diphtongue *ie* était devenue *i* à l'époque et dans la région de Gille le

Muisit. Et nous en tirons enfin cet enseignement que la similitude de prononciation peut entraîner une similitude d'écriture contraire à l'étymologie, principe qui recevra maintes fois son application.

Une confiance exagérée dans la valeur des graphies d'une part, dans le dogme de l'unité dialectale d'autre part, ont trop souvent dénaturé l'appréciation des formes pour que nous ne mettions pas le chercheur en garde contre ces intrusions de subjectivisme.

PASQUET (*Sermons de Carême*, p. 7) a relevé le chuintement de *annunchier*, *comenchièrent*, si commun dans tous les textes romans du Nord. Il ne doute pas que ce trait soit une réalité de l'ancien wallon. La preuve en est qu'il ajoute aussitôt qu' « il n'a pas *laissé* de trace dans le patois moderne ». Pour nous, il n'y a aucune vraisemblance à croire que ce *ch*, caractéristique du picard depuis le XII^e siècle au moins jusqu'à l'époque actuelle, ait existé en wallon du moyen âge pour se résorber ensuite. Il faut peser les deux explications et choisir.

SCHELER (*Commentaire de Gille le Muisit*, p. 23) veut que le premier *ch* de *chanche* (chance) se prononce *k*, et il en sera de même pour d'autres mots où le *ch* apparaît contrairement au traitement picard bien connu de *c + a*. C'est toujours la préoccupation de sauvegarder l'unité du langage qui lui impose cette solution. Il serait pourtant bien étrange que le premier *ch* de *chanche* eût une autre valeur que le second. L'hypothèse la plus acceptable est que l'auteur a voulu franciser et n'a réussi qu'à moitié. Il y a de ces hybrides des milliers d'exemples.

GILLE DE MUISIT aurait pu écrire *cance* en francisant la seconde syllabe et *chance* avec plus de précaution. Le phénomène inverse, *ce* ou *se* au lieu du *ch* français, se produira par francisation intempestive. Lorsque JEAN

DE HAYNIN écrit *reprose* (II, 114), *dimense* (I, 34) *marse* (I, 37), *enharnassié* (II, 39, 151), *marisal* (I, 21), *essansons* (échanson) (II, 61), etc., il obéit à une observation bien fondée, à savoir que *c* sifflant ou *s* du français correspond souvent au *ch* picard ; mais il applique par malheur le principe avec trop de zèle, parce qu'il ignore les conditions du phénomène, Enlevant donc le mot au dialecte, il croit atteindre la bonne forme française et il ne l'atteint pas. Le mot qu'il fabrique demeure en suspens entre les deux langages, création artificielle, analogique, sans vitalité réelle. Si le philologue ne se résout pas à reconnaître ce caractère, il assigne la forme au picard ou au français, il en surcharge le passé de l'un ou de l'autre.

La diphtongaison de *è* ouvert entravé en *iè* se montre à foison déjà dans PHILIPPE MOUSKET. Elle apparaît moins dans les chartes wallonnes du XIII^e siècle. On y trouve *Odierne*, *Robiert*, *Lambiert*, *Humbiert*, *Aubiert* à côté de *Robert*, *Lambert*, etc., *Robermont*, *Bertrand*, *Bersez*, *feste*. Faut-il établir une statistique afin de démontrer que cette diphtongaison de *è* ne fait que commencer dans le dialecte liégeois ? Cette idée de statistique sera basée, encore une fois, sur le postulat, inadmissible pour nous, que les chartes reproduisent fidèlement les nuances dialectales. Mais nous observons que les formes en *iè* prédominent dans certaines chartes alors que d'autres, vers le même temps, n'emploient que les formes en *e*. Concluons que les unes sont plus françaises, les autres plus liégeoises. Une seule forme en *iè* dûment constatée suffirait pour attester que le phénomène de la diphtongaison existait à Liège au XIII^e siècle tout comme à Tournai. Est-il déjà général ou ne fait-il que commencer ? c'est une autre question, à résoudre par des documents antérieurs.

J'en dirais volontiers autant de l'ancienneté de l'*â* liégeois. M. WILMOTTE (« Dialectologie », *Romania*, XVII,

p. 554, n° 3) note que « *au* = *a* est un trait peu ancien du wallon », que « nos chartes n'en ont pas d'exemple » (les *Chartes liégeoises* que publie M. W.), qu'« il n'apparaît guère que dans les dernières années du XIII^e siècle ». La constatation est juste pour ce qui concerne la graphie *au* ; mais, quant à la prononciation, on peut être sûr que cet *â* existe au XIII^e siècle. En effet, à propos de *ie* = *i*, M. Wilmotte a noté plus loin (p. 556, n° 8) un exemple de 1274, tiré d'une charte de Robermont : « Watiers c'om apelle Wotir ». Cet exemple n'est pas seulement probant pour *ier* = *ir*, mais aussi pour *a* issu de *al*, qui est écrit *o*. *Watier* est le nom de la personne francisé par politesse, *Wotir* (que nous écrivions *Wâtir*) est la forme wallonne pure.

On rencontre couramment dans les chartes, dans HEMRICOURT et ailleurs *osteit* (hôtel) et *alteit* (autel), dans les *Gloses de Darmstadt*, *chaitit* (chétif). Fait-il endosser gravement au langage une « substitution de suffixe » pour expliquer ce *t* final ou n'y voir qu'une faute d'orthographe, très explicable du moment que *l*, *f* final étymologiques sont amuïs ?

On donne le *-ay* ou *-ai* liégeois comme un développement phonétique de *-ellum*. C'est radicalement impossible. La logique réclamerait *Donea*, *martea* en deux syllabes, *ea* par dissimilation de *ee*, qui est une diphtongaison de *e* primitif. Ces *-ay* *-ai* ne sont que des graphies analogiques obtenues par imitation de *maistre*, *mais*, *mai*.

Malarde, dans un des testaments publiés par BORMANS (o. c., p. 111), peut à la rigueur se justifier. Le wallon dit encore *malârder*. L'*r* proviendrait d'une substitution de consonne (*male habitum*, *malabde*, *malarde*). Mais *Ymarge* (*ibid.*, p. 112) pour *image* est une fantaisie fabriquée sur le modèle de *tådje* fr. *targe*, *lådje* fr. *large*. N'en chargeons donc pas le passé du français ni celui du wallon, et mettons le chercheur en garde contre ces inventions individuelles.

Le DU CANGE, le GODEFROY, le LACURNE foisonnent de ces formes hybrides et il n'est pas toujours possible d'en démontrer la bâtardise. Il serait dangereux de les élaguer des lexiques sans avertissement, mais désormais, dans les grands recueils de l'avenir, on devrait faire la critique de ces graphies qui surchargent indûment le passé du langage.

Plus on étudie le matériel des textes, plus on s'aperçoit du rôle prépondérant que joue l'analogie dans la formation de ce langage dit littéraire. L'analogie est la forme la plus simple, la plus populaire, du raisonnement inductif. Elle conclut du particulier au particulier. Quand il s'agit de langage, le résultat est souvent faux. On fabrique *octembre* sur le patron de *novembre septembre* ou *décembre*. Un Wallon croit raffiner en écrivant *tristre*, *artiste*, *Jean-Baptistre* d'après les alternances *minisse - ministre*, *rédijsse - registre*.

Il y a des cas plus curieux. On trouve dans une charte de 1271 publiée par M. WILMOTTE la forme insolite *octable* pour *octave*. Comment cette francisation malhabile s'est-elle produite? L'auteur ignorait le français *octave*; il connaissait un *octâve* wallon, sans se douter que c'était un mot d'emprunt. Or, d'autres mots wallons, comme *stâve*, *tâve*, *fâve*, *ovrâve*, *maridâve*, *vindâve*, correspondent à des mots en *-able* du français. Il francise donc *octâve* en *octable*! Mais cet étrange *octable* peut nous enseigner quelque chose de plus. Supposez qu'aucune forme en *-âve* ne se rencontre dans aucun texte de la même époque et de la même région, que tous les *-âve* possibles aient été traduits en *-able*, encore cet *octable* à lui tout seul prouverait-il par ricochet que le wallon devait être en *-âve*, et il témoignerait, lui étranger, pour le traitement wallon de toute la série *-abilem*.

Une analyse plus méticuleuse enlèvera au wallon et

reléguera dans le compartiment intermédiaire une foule de formes que l'on assigne trop légèrement au dialecte. Un ouvrier liégeois, habitué à dire en wallon *i sièv'* (*syèf*, lat. *servit*), *i dwèm'* (lat. *dormit*), traduira en son français par *il serve* au lieu de *il sert*, *il dorme*, au lieu de *il dort*. Il conserve donc la consonne du radical *v*, *m* et non le suffixe *t* final. Le résultat n'est pas devenu français, mais il n'est plus foncièrement wallon. Ce qui caractérisait *sièv'* et *dwèm'*, c'était la diphtongaison en *iè* et *wè*, puis la chute de *r* devant consonne finale ou devant consonne suivie d'un *e* atone.

Autre exemple. Les scribes déversent à foison, du XII^e siècle au XVII^e, — inutile donc de noter les passages, — des formes comme *englieze* (église), *renpentir*, *enliet* (élu), je *enly* ma sépulture, *enstable* (estable, lat. *stabilem*), *enskevyn* (échevin), *ensteir* (ester), *ensprise* (w. *èsprise*), *l'enwangeliste*, *enwel* et *enguez* (aequalem), *envellement* (également), *larenchin* (larcin). On donne cet *en* comme un trait d'orthographe dialectale, ou, plus imprudemment, comme un trait de prononciation dialectale. Or, il est facile de prouver que cet *en* n'est ni wallon ni français: ce n'est que le produit misérable d'une francisation trop zélée. Comme le préfixe *en* (de *in*, *inde*) se réduit à *è* devant consonne, on rétablit *en* pour atteindre la forme française: *èdwèrmi* — endormir, *ètinde* — entendre, *èvoler* — envoler, *ètîr* — entier, *èfant* — enfant. Par malheur, machinalement, l'habitude s'étend à d'autres *è* qui ne répondent plus à *en* français, et même à *è* du latin *ex*, qui est tout juste le contraire de *in*! De là *èwal* (égal, aequalem) devient *enwel* ou *enguel*, *èlere* (élire, eligere) devient *enlire*. Quant à *larenchin*, picardisé en *larenchin*, il ne comportait pas *en*, étant issu de *latrocinium*. Cette fois le mot est modelé sur le patron de *bolengier*, *volentiers*, *charpenter*, mots dans lesquels *en* provenait régulièrement de la pro-

tonique *en*, un avant de s'amuïr en *e*. Ce sont les alternances légitimes *boledjî* — boulanger, *voletî* — volontiers, *tchèpeter* — charpenter ou d'autres semblables qui ont suggéré *larencin* au lieu de *larrecin*, *larcin*. Il est donc bien inopportun de voir dans cet *en* une coloration dialectale.

Combien de milliers de formes de cet acabit chez un auteur téméraire! Je lis dans les *Testaments* de BORMANS déjà cités *d'oïr* (p. 101, = d'or), *almoisne* (p. 101, = aumône), *point* (p. 97, = pont), *dois* (p. 105, = deux), *entre dois points* (p. 113, = Entre-deux-Ponts), *moible* (p. 99, 103, = meuble), *hoïke* (p. 104, = heuke), *roïche* (p. 106, = roche), *loyge* (p. 112, = loge), *oïrchoul* (p. 113, = orchoul, lat. urceolum). Ailleurs on trouve *oïre* heure, *roïge* rouge, *desoïr* (w. *diseûr*, dessus), *meïlhoïre* meilleur. Ces étranges graphies ne traduisent ni la prononciation wallonne ni la française. Le latin *hora* ne peut donner *oïre* comme *memoria*, *gloria*, *victoria* donnent *mémoire*, *gloire*, *victoire*. Sous aucun prétexte on ne peut intercaler *oïre* dans une filière qui débute par (*h*)*ora* et qui finit par *heure*, *eûre*. La présence de l'*i* ne se justifie point par une prononciation antérieure. Il est donc élémentaire de l'attribuer à une analogie fautive. Laquelle? Ici l'alternance a été celle de *aveûr* — avoir, *beûre* — boire, *saveûr* — savoir, *teûle* — toile, ou celle de *creûh*, *creûs* — croix, *neûh* — noix, ou celle de *teût* — toit, *dreût* — droit. Ces inventions n'ont été ni françaises ni wallonnes, mais la fantaisie de l'invention ne les a pas empêchées d'être imitées de scribe en scribe pendant plusieurs siècles. Au lieu d'en charger le passé dialectal, tirons-en certaines conséquences instructives. Quand le *Poème moral* faisait rimer *-oïre* et *-ore*, ce fait prouve que l'amuïssement de *i* dans *mémoire gloire* existait déjà chez nous au début du XIII^e siècle. Inutile donc de chercher au *royge* (rouge) de Jean de Haynin, qui écrivait vers 1475, une prononciation *rwèje* ou *rwaje*. Quand un auteur écrit indûment

oi pour *o*, c'est un signe d'extinction du *y* dans la diphtongue descendante *oi*. Il en résulte encore qu'en wallon actuel *guwère*, *mémwère*, *rwè*, *lwè*, *fwè* ne sont pas issus directement de *gloria*, *memoria*, *regem*, *legem*, *fidem*, mais sont ces emprunts au français d'une époque où la diphtongue *oi* était devenue ascendante. Le descendant direct de *regem* est le vieux liégeois *roy*, féminin *royin-ne*, et non *rwè* ; le représentant wallon de *fidem* est le *feû* de *Sainte Feû* (Sainte-Foi). Enfin, si l'on demandait comment l'auteur ou le scribe prononçait cet *oi* indésirable de *dois*, *moible*, *hoike* etc., il ne nous semble pas certain qu'il y attachât une prononciation nette. Était-ce une façon de figurer un son oscillant entre *o* et *eu*, l'*eu* ouvert de *meuble* ?

J'expliquerais volontiers de même une forme *moisses* du *Poème moral* (str. 90), qui serait une énigme si le contexte ne suggérait pas le sens de *mouches*. On l'explique en affirmant que *sc* de *musca* a dégagé devant lui un *yod*. Mais l'ancien-français disait *mosche*, le français dit *mouche*, le picard *mouske*, *mouke*, le wallon *mohe* ou *moche* : pas la moindre trace du *yod*. Si on croit les exemples classiques, *sca* n'est pas traité comme *sco*, *scu* ; *nasco* devient *nais*, *cognosco* > *conois*, *discu* > *dois* ; mais *lusca* est devenu *losche*, *louche*, tandis que *luscu* donnait le masculin *lois*, qui a été évincé par le féminin *losche* en français, qui a subsisté en wallon dans *lus'* (*i louke lus'*) et dans *luskèt*. Nous n'avons donc aucun respect pour l'*i* de *moisse*, que les faits ni les règles ne justifient.

Il serait facile de prolonger ce défilé d'anomalies et d'interprétations ; mais nous n'avons pas entrepris d'exposer toute la technique de la dialectologie, nous voulions montrer les avantages et la nécessité d'une analyse critique de la légitimité des formes. Il ressort clairement des cas examinés que le contingent dialectal et celui du français seront fortement réduits au profit de la classe intermédiaire

du faux français. Logiquement le nom de français *régional* devrait envelopper l'ensemble de ce langage composite ; en fait, quand on opère le départ des deux extrêmes, ce qui intéresse le dialectologue sous le nom de français régional, ce sont les dissidences et non ce qui est correct. C'est pourquoi on restreint souvent le nom de régional à la classe des incorrections.

Si on limite l'analyse à une répartition par vocables, le domaine des formes hybrides s'étendra outre mesure. Une foule de formes seront francisées par un côté en restant patoises par l'autre. On constatera les états les plus variés de ce mélange linguistique. Le langage de nos auteurs n'est pas comparable à une juxtaposition de deux métaux purs, mais aux roches et minerais : il faut en faire l'analyse parcelle par parcelle comme font les minéralogistes. Ce sont les phénomènes phonétiques, syntaxiques, sémantiques qu'il faut isoler et caractériser plutôt que les mots. Le progrès de la dialectologie n'est pas absolument intéressé à la constitution d'un dictionnaire de vocables en trois séries, — nous serions désolé d'être compris de cette façon ! — mais à une exacte répartition des phénomènes, à l'étude des alternances, des rapports, des influences réciproques.

Pareille analyse participe autant de la psychologie que de la grammaire. L'observateur doit accepter résolument les disparates du langage. Il est heureux qu'il existe des artistes et des législateurs luttant sans cesse pour ramener le langage à l'unité et à la pureté ; mais le philologue ne se propose ni de créer ni d'étudier cet idéal, son champ à lui est le langage en activité. Puisque la masse, au rebours de l'artiste, invente et emprunte, déforme et réforme sans le moindre souci des bigarrures, on ne peut négliger dans ces enquêtes méticuleuses le sujet parlant ou écrivant, producteur tour à tour conscient et inconscient des phé-

nomènes. Les causes de ces phénomènes résident en lui, leur explication doit remonter jusqu'à lui. C'est sa mentalité, son degré de culture, son esprit d'invention et d'imitation, ses relations avec le monde extérieur qui conduisent sa parole. A quelle influence a-t-il obéi? A quel obstacle s'est-il heurté? Tel écart est-il général ou individuel? Quel rôle ont joué le respect, l'autorité, la timidité, — l'âge, le sexe, la profession, — la mémoire ou l'oubli, la présence d'esprit, l'imagination constructive et comparative dans l'un ou l'autre cas original? Voilà des questions bien plus intéressantes que les simples constatations de l'usage. A ce point de vue, la vie grouillante et débridée des dialectes apparaît comme l'étude la plus captivante et la plus révélatrice dans l'immense domaine de la vie du langage.
